

Etude d'impact des constructions de logements sur les effectifs des écoles de la ville de Houilles



Cette étude est le fruit d'une réflexion collective entamée il y a deux ans, avec l'ensemble des adhérents de la FCPE de Houilles.

Cette réflexion s'est nourrie des réunions internes à l'association que sont :

- les Assemblées Générales,
- des réunions avec les têtes de liste de chaque école primaire,
- de la participation des adhérents aux 45 conseils d'école annuels et aux conseils d'administration des collèges sur la ville.

Elle s'est nourrie également de rencontres et d'échanges avec les autres associations de parents d'élèves sur la ville, la PEEP et l'AAPEH.

Et enfin de la participation des adhérents aux différentes rencontres avec les responsables municipaux, que sont :

- les Comités de Suivi des Rythmes Scolaires,
- les réunions avec le service des affaires scolaires et périscolaires,
- les commissions de dérogations,
- les réunions avec les équipes d'animation du périscolaire,
- les réunions Travaux.

Nous tenions à remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de cette étude.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Introduction.....	5
I. Etat des lieux.....	7
II. Méthodologie et résultats	10
1. Recensement des logements	10
2. Géolocalisation des programmes immobiliers.....	11
3. Typologies des appartements	16
4. Estimation du nombre d'enfants susceptibles d'habiter dans les résidences	17
5. Estimation du nombre d'enfants à scolariser	18
6. Conclusion	21
III. La position de la FCPE de Houilles face aux solutions apportées par la municipalité	22
1. Le refus des dérogations venant des villes limitrophes à Houilles.....	22
2. La modification de la carte scolaire.....	23
3. L'évocation d'une future école pour le prochain mandat.....	24
4. La création de nouvelles classes dans des écoles existantes	24
5. Conclusion	28
IV. Les demandes de la FCPE de Houilles.....	29
1. Accélérer la construction d'une nouvelle école	29
2. Connaitre le schéma directeur de la ville	30
3. Continuer l'effort de réhabilitation des écoles en besoin.....	31
4. Impliquer l'ensemble des acteurs éducatifs.....	32
V. Conclusion générale	33
VI. Annexes	35
Annexe 1 : Composition familiale de la ville de Houilles.....	35
Annexe 2 : Evolution des logements à Houilles entre 2008 et 2013.....	36
Annexe 3 : Evolution de la population de Houilles.....	36
Annexe 4 : Infographies des écoles et collèges publics de Houilles.....	37
Annexe 5 : Quelles écoles pour nos enfants ? Juin 2015	38
Annexe 6 : Courrier adressé aux élus - Octobre2015.....	39
Annexe 7 : Listes des résidences de logements collectifs identifiées dans l'étude	42
Annexe 8 : Cartes scolaires avant et après le 1 ^{er} mars 2016.....	43
Annexe 9 : L'occupation type d'un logement définie par l'Insee.....	45
Annexe 10 : Prix immobilier de Houilles au 01 Février 2017 selon meilleursagents.com	46
Annexe 11 : Grille NODER.....	47
Annexe 12 : Article de presse de Rue89Lyon	48

Introduction

Face aux constructions de logements neufs visibles sur l'ensemble des quartiers ovillois, la FCPE de Houilles a souhaité réaliser une étude pour estimer les impacts que ces nouveaux logements pouvaient avoir en termes d'accueil de nouveaux enfants et en termes d'évolution des effectifs sur les écoles de la ville.

En nous appuyant sur une méthodologie précise et une documentation multiple et variée nous avons cherché à apporter des réponses aux questions suivantes :

- Combien de logements vont être construits à Houilles dans les prochaines années ?
- Combien d'enfants vont arriver sur la ville dans ces logements et à quelle échéance ?
- Parmi ces derniers, combien d'enfants seront scolarisés dans les écoles ovilloises ?
- Dans quelles écoles et dans quelles conditions pourront-ils être accueillis ?

La présente étude a pour objectif de présenter nos résultats et d'expliquer la position de la FCPE de Houilles sur les propositions actuelles de la municipalité pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires.

Pour ce faire, nous dresserons dans un premier temps un état des lieux de la situation démographique générale et scolaire de la ville de Houilles.

Puis dans un deuxième temps, nous présenterons la méthodologie utilisée pour estimer le nombre d'enfants qui sera potentiellement accueilli dans les nouveaux immeubles et, en fonction de leur localisation, de quelles écoles ils pourraient dépendre. Viendra ensuite l'énoncé des résultats.

Ensuite, nous aborderons les leviers utilisés par la municipalité pour pallier aux hausses d'effectifs dans les écoles ces dernières années et celles à venir et exposerons les positions de la FCPE.

Cette étude se conclut par nos demandes formulées à la municipalité en termes d'évolutions des structures d'accueil des enfants, pour faire face à ces importantes mutations à venir.

I. Etat des lieux

Houilles est une ville des Yvelines de 32 840 habitants au 1^{er} janvier 2017, très attractive, située à quelques minutes en train de Paris. Son tissu pavillonnaire, son côté familial et la présence des trains SNCF, du RER A et du RER E prochainement en font une commune privilégiée pour ses habitants. Elle connaît d'ailleurs depuis une dizaine d'année une profonde mutation de sa population. La population âgée est peu à peu remplacée par des familles avec enfants. Ainsi en 2013, la ville comptait 68,3% de ménages avec familles contre 60,5% en Ile-de-France et 62,6% en France métropolitaine¹.

Le tissu pavillonnaire, très important sur la ville et jusqu'alors constitué de petites maisons, connaît de plus en plus de modifications structurelles conduisant à des agrandissements ou à des constructions nouvelles pour accueillir ces familles.

Entre 2008 et 2013, la ville de Houilles a connu une augmentation de 473 logements². Et d'après le PLU³, approuvé le 15 décembre 2016, il est prévu une augmentation du nombre de logements de 1732 logements d'ici 2021 auxquels s'ajouteront 1048 logements supplémentaires pour la période 2022-2030 au titre du SCOT⁴. Ces augmentations, si elles se concrétisent, seront sans précédent pour la commune.

Par ailleurs, Houilles est une ville avec de très bons indicateurs socio-économiques (une proportion de chômeurs faible à 7%, contre 9,4% en Ile-de-France et 9,6% en France ; 72,4% d'actifs ayant un emploi, contre 66,7% en Ile-de-France et 63,7% en France, etc.) qui font d'elle une ville de prédilection pour les promoteurs privés et sociaux, qui ne rencontrent aucun problème de commercialisation de leurs logements neufs. Les chantiers qui se développent sur l'ensemble de la ville en sont le meilleur témoignage.

En effet, depuis plusieurs années, nous constatons sur la ville de Houilles la construction de nouvelles résidences. Ces constructions vont naturellement augmenter la population de la ville, qui a déjà connu une hausse importante ces dernières années. En effet, Houilles est, selon l'INSEE, l'une des deux villes des Yvelines, de plus de 25 000 habitants, qui a vu sa population le plus progresser entre 2007 et 2012⁵, passant de 30 973 à 32 399 habitants, soit une hausse de 4,6% en 5 ans et de plus de 0,9% par an, quand dans le même temps, la hausse au niveau national était de 0,52%.

En 2013, le nombre d'habitants était de 32 287 et au 1^{er} janvier 2017, l'INSEE établit la population de Houilles à 32 840 habitants⁶. Ainsi entre 2013 et 2017, soit en 4 ans, l'augmentation de la population a été de 1,7% avec une hausse de 553 habitants, soit de 0,4% par an. Et cette croissance démographique risque de s'accélérer dans les années à venir.

En effet, le PLU, prévoit les évolutions suivantes en termes de population et de logements : « *Les objectifs de population et de construction de logements déclinés pour Houilles sont fixés à 36 394 habitants en 2021 avec 1 732 logements sur la période 2016-2021. Le SCOT précise qu'à Houilles, 100 % des besoins en foncier pour les nouveaux logements doivent être trouvés dans le tissu existant.* »

¹ Annexe 1 : Composition familiale de la ville de Houilles - Chiffres INSEE 2013.

² Source : Insee 2008 à 2013 – Tableau en annexe 2.

³ PLU de Houilles : 1.2-Rapport de présentation Tome 2 - page 15.

⁴ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.

⁵ Source : Conseil Général, <http://www.yvelines.fr>.

⁶ Annexe 3 : Evolution de la population de Houilles de 1990 à 2017 et prévisions en 2021.

Si la population atteint en 2021, le nombre de 36 394 habitants, l'augmentation entre 2017 et 2021, soit également 4 ans, sera de 10,8%, avec une hausse de 3 554 habitants, soit 6,4 fois plus d'habitants accueillis sur cette période qu'entre 2014 et 2017 et une augmentation de 2,7% par an de la population.

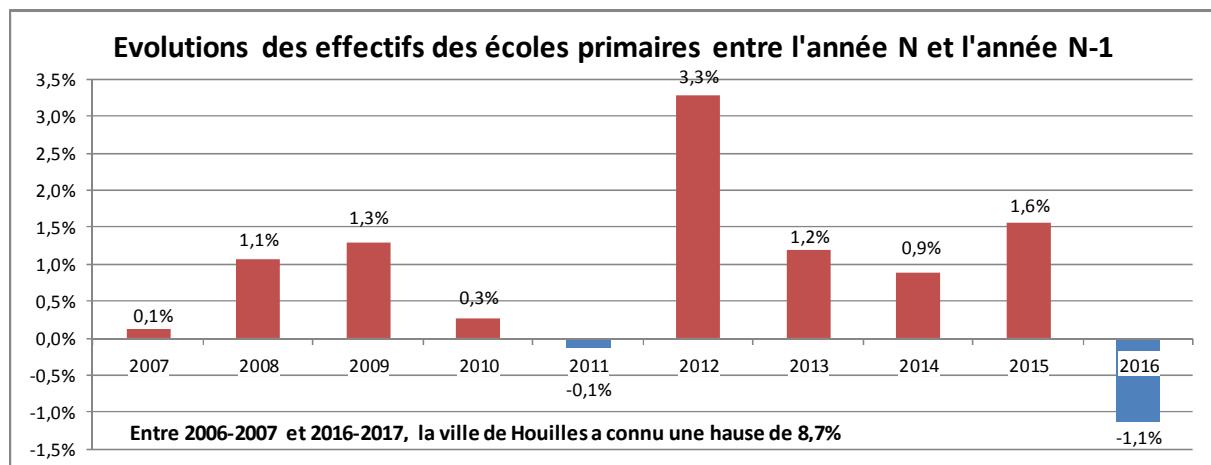
La croissance de la population va s'accompagner de l'arrivée de ménages avec enfants et donc d'enfants à scolariser sur les écoles de la ville.

En 2016, les écoles publiques ovilloises⁷ sont au nombre de 8 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires pour le primaire regroupant 3 461 élèves. La ville compte également 2 collèges publics comptant 1 409 élèves⁸. Les 15 écoles primaires se composent de 47 classes de maternelle et 82 en élémentaire et connaissent un taux d'occupation moyen de 91,5%.

Or, depuis plusieurs années, nous constatons déjà sur plusieurs d'entre elles une hausse des effectifs, qui conduit à des classes surchargées, à des espaces sur-occupés et sur-utilisés (dortoir, bibliothèque, salle commune, réfectoire, toilettes, cour de récréation).

Ces espaces sur-occupés et sur-utilisés connaissent une dégradation accélérée d'autant plus que certaines écoles sont vieillissantes, manquent d'entretien et de travaux et nécessiteraient des réhabilitations en profondeur. Comment organiser l'accueil de nouveaux enfants sur ces écoles dans ces conditions ?

En effet, les évolutions d'une année sur l'autre ont été les suivantes :



Entre les rentrées 2006-2007 et 2016-2017, la ville de Houilles a connu une hausse de 8,7% des enfants scolarisés, soit 277 enfants. Ceci malgré une baisse observée à la rentrée dernière, due à des refus de dérogations d'enfants n'habitant pas la commune.

La FCPE de Houilles alertait déjà sur ces hausses importantes les parents d'élèves et la municipalité, en juin 2015⁹, puis en octobre 2015¹⁰.

Et la municipalité reconnaît en partie ce constat, puisqu'il est indiqué dans le PLU :

« La création de nouveaux logements va conduire à l'arrivée de nouveaux habitants, ce qui va augmenter les besoins. L'évolution de la population et de ses caractéristiques et le potentiel

⁷ Annexe 4 : Infographie des écoles de la ville 2015 et 2016

⁸ La ville compte également un établissement privé qui regroupe une école maternelle, une école élémentaire et un collège.

⁹ Annexe 5 : « Quelles écoles pour nos enfants ? Juin 2015.

¹⁰ Annexe 6 : Extrait du courrier de la Fcpe de Houilles adressé aux élus municipaux – Octobre 2015

vieillissement de certains équipements laissent donc à penser qu'une évolution de l'offre d'équipement sera progressivement nécessaire. »¹¹

La production de logements sans précédent sur la ville et l'afflux de population nouvelle, et non d'une qui viendrait en renouveler une ancienne, ne peuvent que mathématiquement augmenter les effectifs des écoles. Cela nous amène donc à nous demander : Où et dans quelles conditions, seront scolarisés ces enfants alors que les écoles de Houilles sont déjà proches de la saturation et saturées pour certaines ?

Face à cette augmentation des effectifs scolaires sans précédent, l'enjeu pour la ville de Houilles est donc immense. Il s'agit d'offrir à tous les élèves ovillois de bonnes conditions d'accueil dans les écoles. Or à la FCPE de Houilles, nous pensons que les conditions d'un tel accueil ne sont pas réunies aujourd'hui et que les réponses actuelles apportées par la municipalité ne sont pas satisfaisantes.

¹¹ Source : PLU de Houilles 2.0_Projet d'Aménagement et Développement Durable – page 13.

II. Méthodologie et résultats

Tous les Ovillois observent les immeubles sortir de terre les uns après les autres et beaucoup, s'en inquiètent. A la FCPE de Houilles, cette croissance immobilière nous interroge depuis deux ans car connaissant le taux d'occupation des écoles nous nous demandons où les enfants arrivant seront scolarisés.

Pour ne pas rester sur de simples présupposés nous avons donc cherché à estimer le nombre de nouveaux enfants à scolariser. Nous avons pour ce faire adopté une méthodologie précise pour :

- Recenser les nouvelles constructions sur la ville et les appartements vides qui vont faire l'objet de réhabilitation,
- Déterminer les écoles dont vont dépendre ces immeubles,
- Estimer le nombre d'enfants accueillis dans ces nouveaux logements, et ceux en âge d'être scolarisés.

1. Recensement des nouvelles constructions

Pour déterminer le nombre de nouveaux logements sur la ville, nous avons recensé l'ensemble des permis de construire accordés de 2013 à aujourd'hui, soit sur 4 années, pour les immeubles de logements collectifs sociaux et privés¹².

A cette base nous avons ajouté les logements sociaux de la rue Desaix, anciennement détenus par l'OPIEVOY transférés à la société d'HLM DOMAXIS. Ces logements doivent faire l'objet d'une réhabilitation d'avril 2017 à décembre 2018¹³. Actuellement 80 logements de cette résidence sont occupés. A terme, la résidence comptera 167 logements, soit 87 de plus qu'aujourd'hui.

Pour chaque immeuble identifié, dont la liste figure en annexe 7 à cette étude, nous disposons de son adresse, ainsi que du nombre de logements prévus. Nous connaissons également pour une partie des résidences leur date de livraison prévisionnelle. Lorsque la date était inconnue au moment de la réalisation de notre étude, nous avons pris comme convention de considérer cette date comme postérieure à 2018, sachant qu'une fois le permis accordé, la durée moyenne observée jusqu'à la livraison est de 3-4 ans.

La base de données construite nous a permis ainsi de comptabiliser 30 résidences de logements collectifs qui totalisent 894 logements. A ces logements s'ajoutent ceux de la résidence rue Desaix, non occupés actuellement, soit 87 logements sociaux.

Ce qui porte à 981 logements le nombre de logements en construction ou prévus d'être construit ou en réhabilitation, entre 2018 et 2021 (sauf retards de livraison), étudiés dans ce document.

¹² Sources : CAPEM et Comptes rendus des Conseils Municipaux de la ville de Houilles.

¹³ Source : Compte-rendu du CM du 15 décembre 2016.

Les logements sociaux et privés identifiés et étudiés dans cette étude se répartissent de la manière suivante :

Logements	Neufs	Réhabilités	Total
Sociaux	250	87	337
Privés	644	0	644
Total	894	87	981

Répartition des logements étudiés

En termes d'échéance de date de livraison, ils se répartissent ainsi :

Échéances	Nombre de logements
Fin 2016 - Année 2017	234
Année 2018	242
Inconnu ou à partir de 2019	505
Total	981

Echéances des livraisons des logements étudiés

Remarques :

Les pavillons achetés par des familles, n'ont pas été comptabilisés dans ces logements pour estimer l'afflux de nouvelle population. Les logements collectifs qui disposeront d'un permis de construire après la réalisation de cette étude non plus.

Et les logements prévus dans le cadre de la ZAC de la gare ne figurent pas non plus dans ces 981 logements repérés.

Ces 981 logements ont des permis de construire allant de 2013 à aujourd'hui, il est donc légitimement prévisible qu'ils seront tous construits dans les 3-4 ans suivant leur date d'accord de leur permis de construire, c'est-à-dire d'ici 2020-2021, sauf retard important de livraison.

2. Géolocalisation des programmes immobiliers

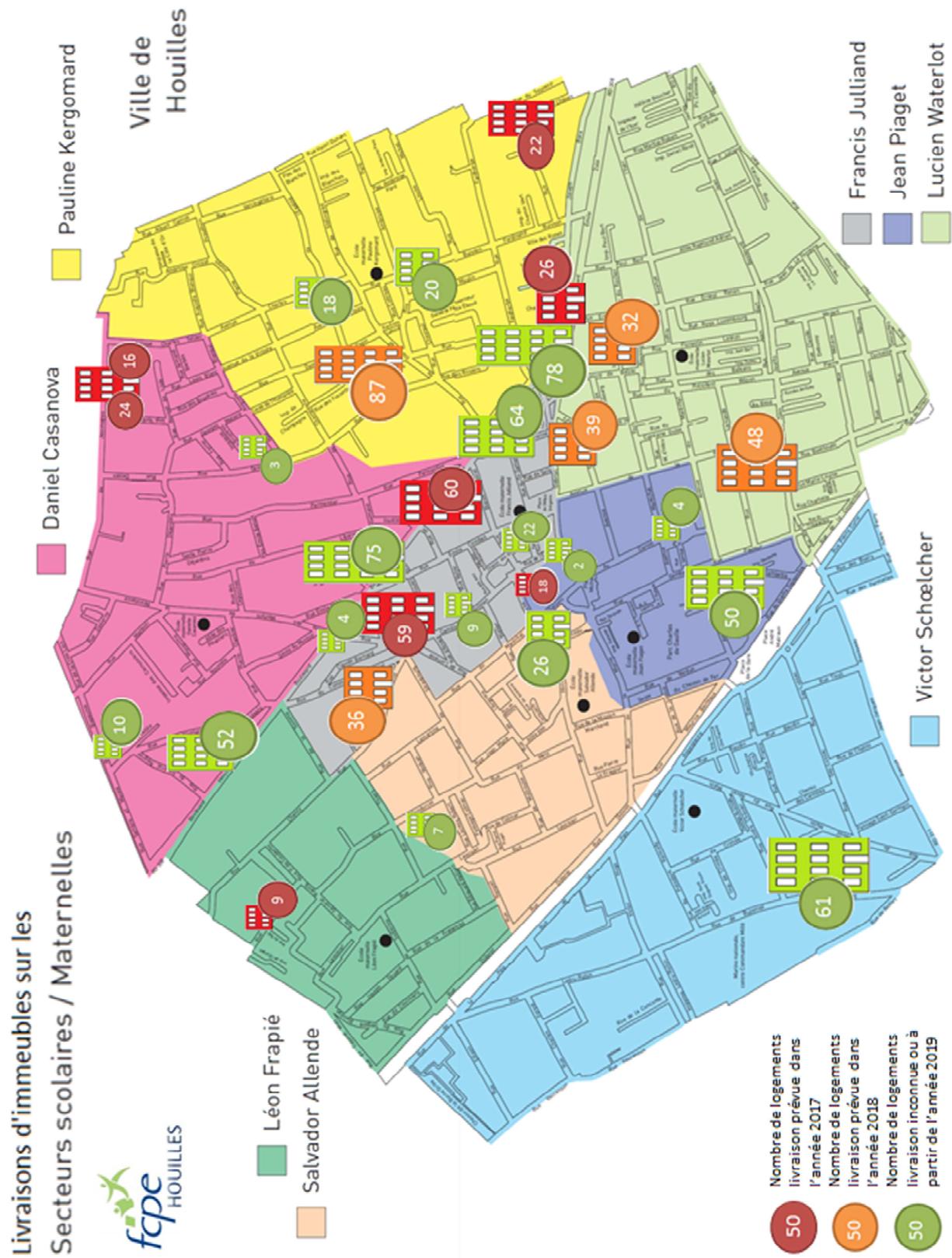
La connaissance des adresses des immeubles, nous a permis de géo-localiser les programmes sur les cartes des secteurs scolaires de la ville de Houilles, afin de définir de quels secteurs scolaires, maternelles, élémentaires et collèges, ces programmes vont dépendre.

Les secteurs scolaires sont ceux définis par les nouvelles cartes, mises en place au 1^{er} mars 2016 sur la ville de Houilles.¹⁴

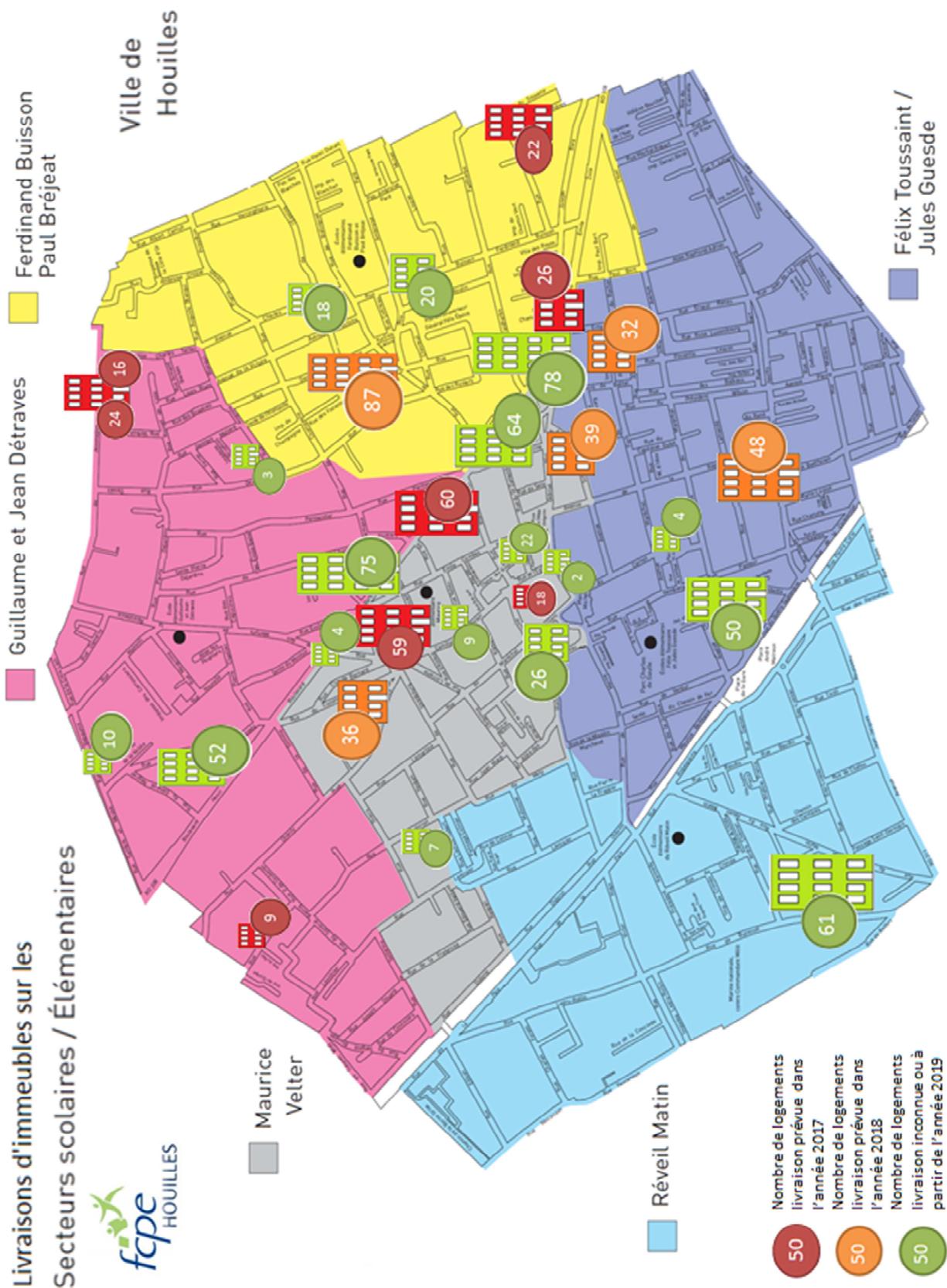
La géolocalisation des 981 logements étudiés sur les cartes des secteurs scolaires de la ville de Houilles nous a permis de réaliser les cartes en pages suivantes :

¹⁴ Source : <http://www.ville-houilles.fr/Vie-quotidienne/Enfance-Vie-scolaire-et-periscolaire-Accueil-extrascolaire/Vie-scolaire/Secteurs-scolaires> et annexe 8.

Sur les secteurs scolaires des écoles maternelles de la ville :



Sur les secteurs scolaires des écoles élémentaires de la ville :

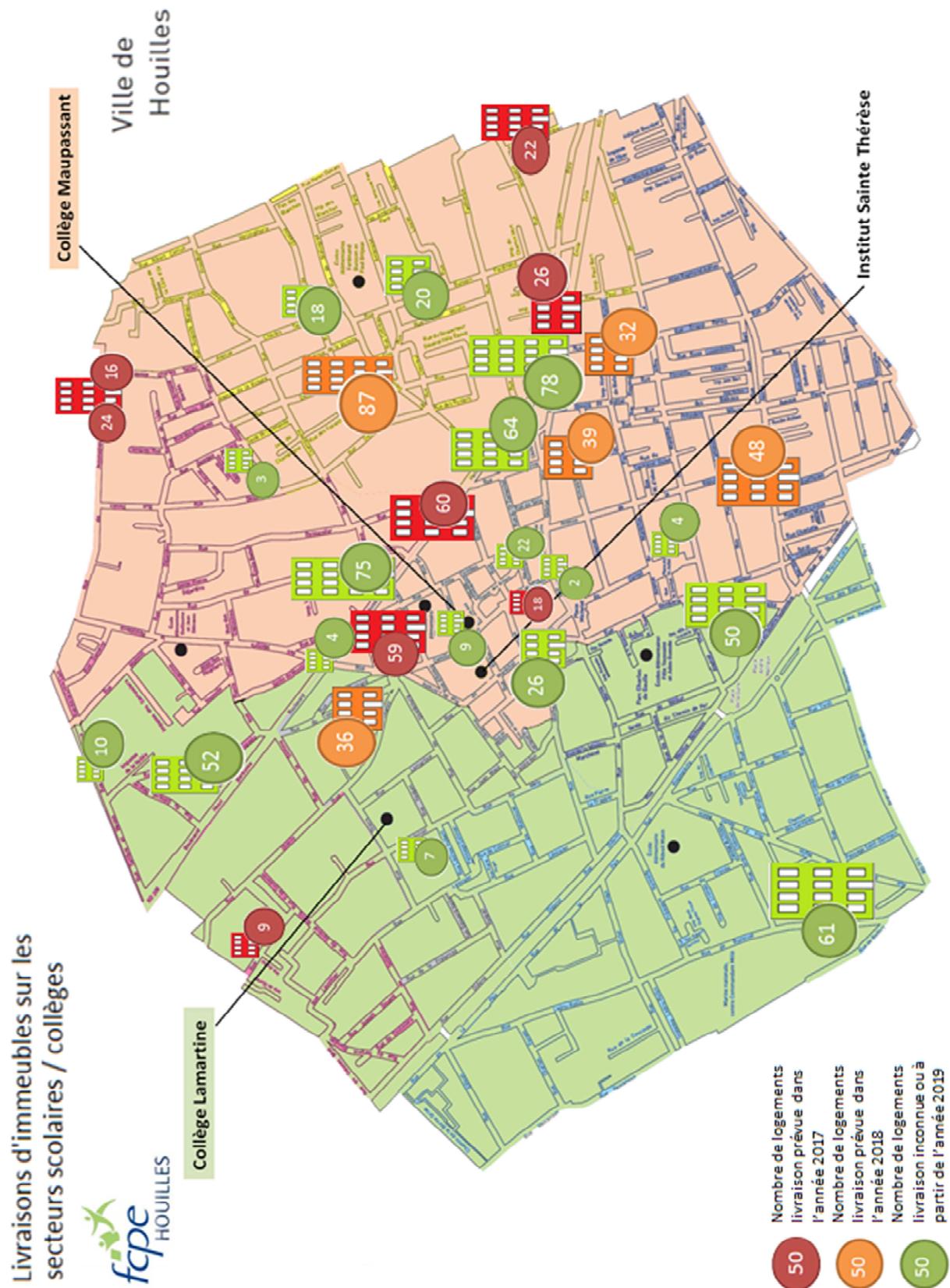


Livrasons d'immeubles sur les
Secteurs scolaires / Élémentaires



Nombre de logements
livraison prévue dans
l'année 2017
Nombre de logements
livraison prévue dans
l'année 2018
Nombre de logements
livraison inconnue ou à
partir de l'année 2019

Sur les secteurs scolaires des collèges de la ville :



- Nombre de logements livraison prévue dans l'année 2017
- Nombre de logements livraison prévue dans l'année 2018
- Nombre de logements livraison inconnue ou à partir de l'année 2019

Les 981 logements étudiés dépendent essentiellement des écoles maternelles Julliand, Kergomard et Casanova, mais également en proportions importantes de Piaget, Waterlot et Schœlcher :

Ecole maternelle	Nb logements du secteur
Allende	43
Casanova	105
Frapié	9
Julliand	456
Kergomard	147
Piaget	80
Schœlcher	61
Waterlot	80
Total	981

Ils dépendent pour les écoles élémentaires essentiellement des écoles Velter, Buisson-Bréjeat et Toussaint-Guesde et en proportions relativement importantes également, de Détraves et Réveil-Matin :

Ecole élémentaire	Nb logements du secteur
Buisson-Bréjeat	147
Détraves	114
Réveil Matin	61
Toussaint-Guesde	160
Velter	499
Total	981

Et ils dépendent surtout du collège Maupassant :

Collège	Nb logements du secteur
Lamartine	175
Maupassant	806
Total	981

Parmi les 981 logements étudiés, 234 logements sont prévus d'être livrés sur l'année 2017. Ils dépendent essentiellement des écoles Julliand et Velter et du collège Maupassant :

Ecole maternelle	Nb logements du secteur
Casanova	40
Frapié	9
Julliand	163
Kergomard	22
Total	234

Ecole élémentaire	Nb logements du secteur
Buisson-Brejeat	22
Detraves	49
Velter	163
Total général	234

Collège	Nb logements du secteur
Lamartine	9
Maupassant	225
Total général	234

Mais à ce niveau, il est important de comprendre, que même si certaines écoles ou collèges semblent de premier abord touchés dans une moindre mesure par les enfants en âge d'être scolarisés qui emménageront dans les nouvelles constructions, c'est bien l'ensemble des écoles et collèges qui seront impactés par ces constructions à terme.

En effet, lorsque les écoles principalement concernées de par la carte scolaire ne seront plus en capacité physique d'ouvrir de nouvelles classes, les enfants qui dépendront de ces écoles, seront envoyés sur d'autres écoles aux effectifs moins importants, comme cela est le cas déjà aujourd'hui. Et ainsi par un effet de « débordement », ce sont bien les quinze écoles primaires et les deux collèges et ensuite naturellement le lycée de secteur qui subiront des hausses d'effectifs du fait de cet afflux important de population.

3. Typologies des appartements

Pour déterminer le nombre d'enfants dans les différents logements en construction ou prévus d'être construits, il faut connaître les typologies des résidences, c'est-à-dire le nombre de pièces de chaque logement.

Nous avons eu accès au détail des typologies des résidences en cours de commercialisation à ce jour, pour les logements privés, soit pour 7 résidences représentant au total 231 logements privés, soit 23% des logements identifiés dans notre base de données.

Les typologies des appartements de ces résidences sont les suivantes (hors logements sociaux contenus dans ces résidences) :

Résidences	Art de Vie		Cadence		Villa Adelaïde		Villa Pascal		La renaissante		Le Balzac		Sequoia		Total - 7 résidences	
Studios	1	3%	2	5%	3	9%	1	2%	0	0%	0	0%	2	6%	9	4%
2 pièces	16	41%	13	33%	14	40%	15	35%	5	28%	15	65%	13	38%	91	39%
3 pièces	12	31%	12	31%	14	40%	18	42%	9	50%	8	35%	12	35%	85	37%
4 pièces	8	21%	8	21%	4	11%	9	21%	1	6%	0	0%	7	21%	37	16%
5 pièces	2	5%	4	10%	0	0%	0	0%	3	17%	0	0%	0	0%	9	4%
Total	39	100%	39	100%	35	100%	43	100%	18	100%	23	100%	34	100%	231	100%

Ainsi, nous pouvons observer qu'en moyenne sur ces résidences les tailles d'appartement les plus réalisés sont des F2 et des F3, avec respectivement 39,4% et 36,8% des appartements. Il y a également un cinquième de F4 et de F5 réalisés en moyenne.

À partir de ces observations, nous avons cherché à estimer la répartition des typologies des différents appartements des résidences pour lesquelles nous n'en avions pas connaissance, à savoir les logements sociaux et les résidences privées qui ne sont pas encore entrés dans une phase de commercialisation.

Pour ce faire, nous nous sommes basés sur la typologie moyenne des 231 logements, que nous avons appliquée aux autres logements. Cependant, afin de ne pas sur-estimer le nombre de grands logements (F4 à F6) et donc le nombre potentiel d'enfants, nous avons fait le choix de réaliser des prévisions au minimum, en minorant ces estimations. Pour ce faire, comme nous l'expliquons ci-dessous, nous avons minoré le nombre de 3, 4, 5 et 6 pièces, au profit des studios et des 2 pièces.

Aussi, de manière très prudente, nous pouvons proposer une hypothèse qui serait la suivante :

Typologie	Hypothèse basse %Typologie
Studios	23%
2 pièces	35%
3 pièces	31%
4 pièces	10%
5 pièces	1%
Total	100%

Estimation de la typologie moyenne pour les logements non encore commercialisés ou sociaux ou en réhabilitation.

Cette « hypothèse basse » majore volontairement et très largement le nombre de studios et de 2 pièces avec 58% de ces derniers contre seulement 43% pour la moyenne des 7 résidences observées. Dans ces deux typologies (Studio et 2 pièces), nous considérons qu'il n'y aura pas d'enfant.

Les F3 sont estimés à 31% contre 37% pour les 7 résidences dont nous connaissons la répartition. Ce pourcentage est à chaque fois inférieur ou égal au pourcentage observé pour chacune des 7 résidences.

La proportion de F4 est également proposée de manière minorée, à 10% au lieu de 16% de F4 en moyenne sur les 7 résidences observées.

Nous considérons ensuite seulement 1% de F5 contre 4% en moyenne.

Ces éléments ont été volontairement estimés au minimum et sans doute faudra-t-il s'attendre à des résidences avec des typologies pouvant accueillir plus d'enfants, surtout au vu du caractère familial de la ville, d'autant que le PLU nous indique que sur Houilles l'offre de logements est mixte mais que sur la période 2006-2011 : « les logements de 1, 2 et 4 pièces ont légèrement diminué au profit des 3 et 5 pièces et plus » et que « cette tendance est à mettre en relation avec l'arrivée de familles avec enfants depuis 2006 »¹⁵. Le PLU nous apprend également que la part de F3, F4 et F5 est plus représentée à Houilles avec 78,8% des logements de la commune en 2011. Houilles est donc une ville attractive qui attire particulièrement les familles avec enfants. Et ces dernières années n'ont pas vu cette tendance s'inverser.

4. Estimation du nombre d'enfants susceptibles d'habiter dans les résidences

Connaître la typologie des logements nous a permis ensuite d'estimer le nombre d'enfants susceptibles d'y résider.

A partir de l'estimation des typologies, nous avons donc appliqué la règle suivante, utilisée conventionnellement dans les études de l'Insee¹⁶ :

¹⁵ PLU de Houilles : 1.1- Rapport de présentation Tome 1 – Page 84.

¹⁶ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=99&ref_id=logement-sur-occupe#definitions et annexe 9- L'occupation type d'un logement.

- Dans un studio, un F1 (1 pièce) ou un F2 (2 pièces), il est considéré que le ménage occupant n'a pas d'enfant ;
- Dans un F3 (3 pièces), il est considéré que le ménage occupant a 1 enfant ;
- Dans un F4 (4 pièces), il est considéré que le ménage occupant a 2 enfants ;
- Dans un F5 (5 pièces), il est considéré que le ménage occupant a 3 enfants ;
- Dans un F6 (6 pièces), il est considéré que le ménage occupant a 4 enfants.

Au regard du caractère familial de la ville et des prix des logements sur Houilles, autour de 4 000 €/m² en moyenne et allant jusqu'à 5 700 €/m² en moyenne pour les appartements¹⁷, on peut légitimement supposer qu'un ménage qui fait le choix d'acheter un appartement neuf sur la ville de 3, 4 pièces et plus, ne fait pas ce choix dans le but d'avoir un appartement spacieux pour lui seul mais bien pour y loger sa famille, dont des enfants. Des personnes seules qui achèteraient ce type de grands logements le feraient vraisemblablement dans un objectif d'investissement immobilier en vue de les louer à des familles.

Nous avons donc appliqué cette règle d'occupation des logements à l'ensemble de notre base de données, c'est-à-dire les 30 résidences identifiées.

Avec l'occupation type de chaque logement, nous pouvons donc estimer le nombre d'enfants que les 30 résidences étudiées, qui représentent 981 logements, pourraient induire. Nous obtenons les résultats suivants :

	Hypothèse basse par typologie	Nb enfants type par Typologie	Nb enfants estimés pour les 981 logements étudiés
Studios	23%	0	0
2 pièces	35%	0	0
3 pièces	31%	1	304
4 pièces	10%	2	196
5 pièces	1%	3	29
Total	100%		530

Ainsi, avec les hypothèses décrites en amont, les 981 logements que l'on a identifiés dans cette étude (c'est-à-dire les logements ayant des permis de construire accordés depuis 2013 à aujourd'hui) pourraient induire à terme la venue de 530 enfants sur la ville, soit un peu plus d'1 enfant pour 2 logements construits.

Il est à noter que si nous avions gardé la même répartition des typologies de logements que celle connue sur les 7 résidences précitées, nous aurions obtenu pour les 981 logements étudiés, un accueil potentiel de 790 enfants.

5. Estimation du nombre d'enfants à scolariser

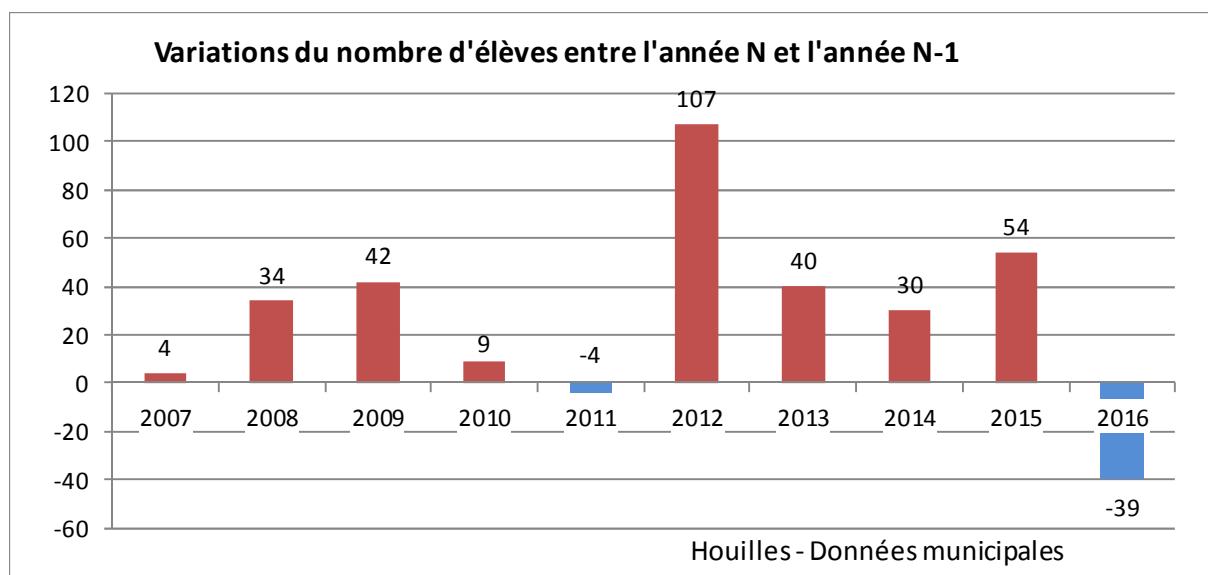
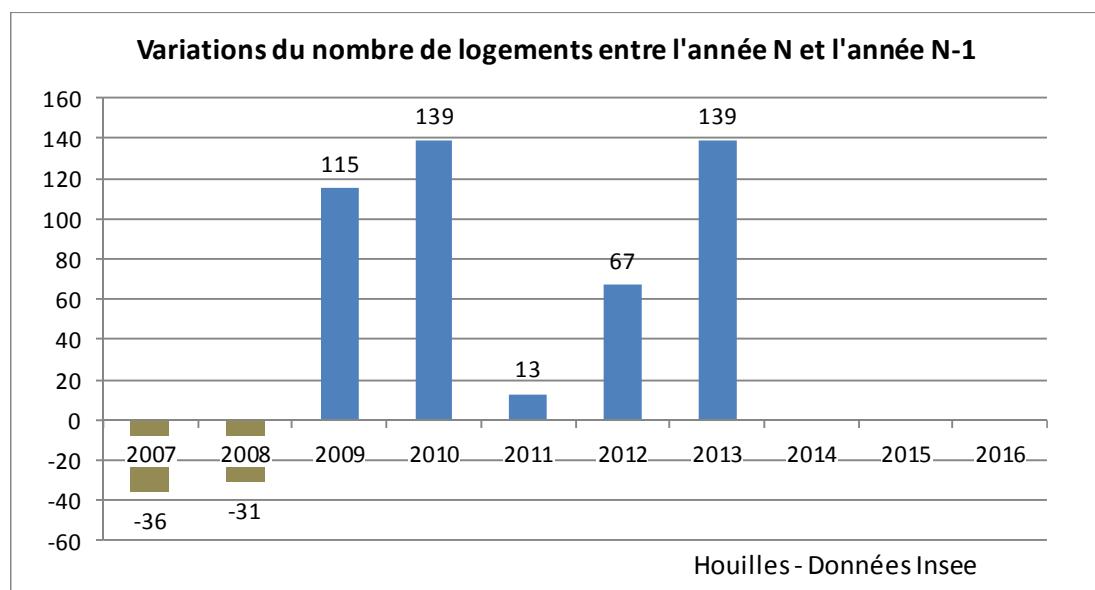
Ces enfants, même si certains flux sont à prendre en compte, vont constituer naturellement un afflux massif de nouveaux enfants à scolariser sur les écoles et les collèges existants, c'est-à-dire entre 3 et 15 ans, du fait de la construction de nombreux nouveaux logements sur une courte période. Ils seront en grande partie à prendre en compte en plus des enfants déjà scolarisés sur la commune depuis plusieurs années.

¹⁷ Source : www.meilleursagents.com, tableau et carte en annexe 10.

Nous ne disposons pas d'études formalisant le nombre d'enfants à scolariser parmi les nouvelles populations accueillies sur les villes. Et pour cause, ce chiffre doit être très différent selon les communes et surtout le type de population qu'elles attirent (personnes seules jeunes et actives, population vieillissante, population familiale, etc.).

Néanmoins, les études socio démographiques montrent que Houilles est une ville dont la population est croissante, familiale et active qui rajeunit depuis déjà quelques années. Houilles réunit donc toutes les conditions d'un fort pourcentage de sa population en âge d'être scolarisée.

Par ailleurs, nous avons pu observer qu'entre 2008 et 2013, la ville de Houilles a connu une augmentation de 473 logements¹⁸. Cette hausse s'est accompagnée, de plusieurs évolutions de la population scolaire entre 2008 et 2016, qui sont les suivantes :



Lecture : Entre les années 2009 et 2010, 139 logements supplémentaires ont été construits sur la ville. Entre 2011 et 2012, la ville a accueilli 107 enfants supplémentaires dans les écoles primaires.

¹⁸ Source : Insee 2008 à 2013 – Tableau en annexe 2.

On peut observer des pics de livraison de ces 473 logements en 2009 et 2010 puis en 2012 et 2013, quand dans le même temps, la population scolaire a augmenté aux rentrées 2009, 2012 et jusqu'en 2015.

Ainsi, on peut avancer l'hypothèse que la livraison d'une résidence une année donnée va entraîner la scolarisation d'un certain nombre d'enfants dès la rentrée suivant les emménagements. Les logements sont pour la plupart vendus bien avant la livraison de la résidence, et donc rapidement remplis à la livraison. Ainsi les logements livrés en 2009 ont sûrement entraîné des arrivées d'enfants dans les écoles, parmi les 42 enfants supplémentaires observés à la rentrée 2009.

Ensuite, on observe un décalage dans l'arrivée d'enfant sur les écoles. Ainsi les livraisons de 2010 n'ont vraisemblablement apporté des élèves que 2 ans après, soit en 2012, qui se sont sans-doute cumulés à d'autres enfants en bas âge habitant dans celles livrées en 2009, qui 3 ans après sont en âge de rentrer en maternelle. C'est une hausse de la population scolarisée en primaire de 3,3% que l'on a pu observer, hausse très importante puisqu'elle a représenté 107 enfants supplémentaires dans les écoles de Houilles.

Les livraisons de 2013 ont vraisemblablement contribué à apporter de nouveaux enfants dans les écoles dans les années 2013 (hausse de 40 enfants), 2014 (hausse de 30 enfants), 2015 (hausse de 54 enfants). La baisse de 2016 n'est due qu'à une diminution massive des enfants n'habitant pas la commune, suite au refus de leur dérogation. La hausse serait de 11 enfants en 2016 si l'on ne prenait pas en compte ce phénomène, puisque 50 enfants ont vu leur dérogation refusée.

Comme on peut le voir, il n'est donc pas aisé de déterminer le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés parmi les enfants qui seront accueillis dans les nouveaux immeubles.

Toutefois, on peut envisager plusieurs scénarios.

Nous avons soumis notre base de 530 enfants, qui seront potentiellement accueillis sur les nouvelles constructions, à un taux variable d'enfants en âge d'être scolarisés au primaire et au collège.

De la sorte, nous obtenons un nombre global d'enfants à accueillir dans les écoles et les collèges.

Ce qui nous permet ensuite d'estimer le nombre de classes qu'il serait nécessaire de créer.

Pour ce faire, nous nous sommes basés sur la grille NODER¹⁹ qui indique le nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis dans une école, selon le nombre de classes de l'école.

Cet effectif ramené à des ratios par classe et par niveau nous donne un ratio moyen de 32,5 enfants en maternelle et de 27,5 enfants en élémentaire.

¹⁹ Grille NODER en annexe 11

La simulation des différentes hypothèses nous donne le tableau suivant :

Hypotheses du taux d'enfant à scolariser	Nb d'enfants à accueillir potentiellement dans les écoles	Nombre de classes minimum (NODER à 32,5)	Nombre de classes maximum (NODER à 27,5)	Résultats des simulations - Nombre de classes à créer
40%	212	6,5	7,7	Entre 7 et 8 classes
50%	265	8,2	9,6	Entre 9 et 10 classes
60%	318	9,8	11,6	Entre 10 et 12 classes
70%	371	11,4	13,5	Entre 12 et 14 classes
80%	424	13,0	15,4	Entre 13 et 16 classes
100%	530	16,3	19,3	Entre 17 et 20 classes

Lecture : Si l'on suppose que parmi les 530 enfants qui potentiellement vont emménager dans les 981 nouveaux logements identifiés dans cette étude, 50% d'entre eux seront à scolariser du primaire au collège inclus, alors 265 enfants seront potentiellement à accueillir sur les écoles et collèges, tous niveaux confondus. Et si l'on applique les effectifs de la grille NODER qui donne les capacités d'accueil maximales dans les écoles en fonction du nombre de classes (que nous avons traduit ici par un ratio par classe en maternelle -32,5- et en élémentaire -27,5), nous pouvons déterminer le nombre de classes minimales et maximales selon l'hypothèse choisie, qui seront à créer sur les écoles et les collèges, tous niveaux confondus.

Ainsi, si l'on considère que 40% des enfants accueillis dans les nouvelles résidences seront à scolariser, alors il sera nécessaire d'ouvrir entre 7 et 8 classes au global en primaire et au collège, tous niveaux confondus. Si ce taux est de 40% alors cela sera entre 7 et 8 classes à ouvrir. En revanche, si le taux est plutôt de 70% cela sera entre 12 et 14 classes qui seront nécessaires au total sur les établissements primaires et secondaires de la ville.

6. Conclusion

Sans connaître l'âge de ces enfants, et en considérant qu'il faut 3 à 4 ans après l'accord du permis de construire pour voir le premier emménagement dans une résidence, on peut légitimement se dire que de nombreuses classes sur les écoles primaires et les collèges seront à ouvrir d'ici 2020-2023.

Or, ces estimations sont réalisées pour les 981 logements identifiés qui ont déposé un permis de construire.

Rappelons que nos estimations ont été volontairement minorées. Il est donc fort probable que ces 981 logements engendreront davantage que les 530 enfants identifiés. D'ailleurs, comme nous l'avons vu, si nous avions gardé la même répartition des typologies de logements que celle connue sur les 7 résidences précitées, nous aurions obtenu pour les 981 logements étudiés, un accueil potentiel de 790 enfants. Ce qui augmenterait de facto le nombre nécessaire de classes pour les accueillir.

Rappelons également que le PLU de la ville mentionne 1 732 logements à construire sur la période 2016-2021, auxquels vont s'ajouter 1 048 logements supplémentaires au titre du SCOT sur la période 2022-2030. Soit au total 1 886 logements en plus des 981 logements de notre étude (sans considérer les 87 logements sociaux à réhabiliter).

Le nombre de classes qu'il faudra ouvrir ou créer, quelques soient les hypothèses du nombre d'enfants à scolariser sera d'autant plus important.

Et au-delà de ce nombre de classes, la vraie question reste à savoir dans quelles conditions seront accueillis ces enfants ?

III. La position de la FCPE de Houilles face aux solutions apportées par la municipalité

L'augmentation des effectifs scolaires se fait déjà sentir sur la ville de Houilles depuis 6 ans avec une croissance de 7,1% d'enfants scolarisés entre 2011-2012 et 2016-2017.

A la rentrée 2015, dans certaines écoles de la ville, la situation était devenue particulièrement problématique avec des taux d'occupation supérieur à 95%²⁰, ce qui ne laissait quasiment aucune marge de manœuvre pour l'accueil de nouveaux élèves pour les rentrées suivantes.

Pour autant, comme nous l'a indiqué Monsieur le Maire, à plusieurs reprises, la construction d'une nouvelle école n'est pas prévue avant le prochain mandat municipal, c'est à dire avant les prochaines élections municipales de 2020. Pourtant, nous avons vu que d'ici 3-4 ans, si nos estimations s'avèrent justes, la ville pourrait avoir à accueillir 530 nouveaux enfants et un certain nombre d'entre eux à scolariser. Où et dans quelles conditions pourront-ils être scolarisés ?

Jusqu'à présent, la Mairie s'est appuyée sur quatre leviers pour accueillir tous les enfants à scolariser :

- le refus des dérogations « hors commune »,
- la modification de la carte scolaire²¹,
- l'évocation d'une future école pour le prochain mandat,
- et l'ouverture de nouvelles classes dans les écoles existantes.

Revenons plus en détail sur ces quatre leviers utilisés par la municipalité et sur les limites que nous y voyons :

1. Le refus des dérogations venant des villes limitrophes à Houilles

Les villes peuvent choisir d'accueillir dans leurs écoles des enfants d'autres communes. Certaines familles qui habitent par exemple Bezons, Sartrouville, Carrières-Sur-Seine et d'autres villes font une demande de dérogation pour scolariser leurs enfants dans les établissements scolaires de Houilles plutôt que dans leur ville de résidence.

Jusqu'à la rentrée 2015-2016, les demandes de dérogations étaient pour beaucoup acceptées par la ville de Houilles. Mais face à la croissance des effectifs scolaires d'enfants ovillois, la Mairie a décidé de restreindre significativement les autorisations de dérogations pour ce motif. Il nous a ainsi été indiqué que pour l'année 2016-2017, 50 demandes de dérogations en moins avaient été acceptées par rapport à l'année 2015-2016. Pour l'année scolaire 2016-2017, il resterait environ 80 enfants « hors commune ».

²⁰ Taux d'occupation des écoles en 2015 : 97,69% pour Kergomard ; 96,92% pour Schœlcher ; 96,85% pour Détraves ; 98,90% pour Guesde ; 97,58% pour Réveil-Matin ; 100% pour Toussaint.

²¹ Les anciennes et les nouvelles cartes scolaires se trouvent en annexe 8.

Cette nouvelle politique qui vise à limiter les enfants n'habitant pas à Houilles dans les écoles de la ville a ainsi permis de diminuer les effectifs scolaires à la rentrée 2016-2017 par rapport à l'année précédente.

Cependant, il s'agit ici d'une mesure qui ne sera pas renouvelable indéfiniment. En effet, dans l'hypothèse où la commune de Houilles viendrait à refuser toutes les dérogations, ce levier ne pourrait ensuite plus être utilisé.

Rappelons qu'il reste seulement 80 enfants n'habitant pas à Houilles scolarisés sur la ville.

2. La modification de la carte scolaire

Le taux d'occupation des écoles de Houilles varie selon les quartiers de la ville. Si en 2015-2016, plusieurs écoles étaient tellement arrivées à saturation qu'elles ne pouvaient accueillir davantage d'élèves pour la rentrée 2016-2017, d'autres écoles avaient un taux d'occupation plus faible.

Afin de désengorger certaines écoles et d'harmoniser les effectifs, la Mairie a donc procédé à une modification de la carte scolaire, ce qui a permis une baisse significative des effectifs sur certains établissements scolaires.

Certes, modifier la carte scolaire, peut aider à un certain rééquilibrage des effectifs entre les écoles. Cependant, nous y voyons trois limites :

- Dans un jeu de vases communicants, alors que certaines écoles voyaient leurs effectifs diminuer, d'autres ont vu leurs effectifs croître significativement.
Ainsi, le changement de la carte scolaire impliquait que «Les enfants à scolariser, du secteur actuel de P.Kergomard, dont le lieu d'habitation est limitrophe au secteur de L. Waterlot seront affectés à L. Waterlot. »²². Ce changement de secteur scolaire a en effet permis une baisse des effectifs, entre les années 2015-2016 et 2016-2017 sur l'école Kergomard (254 à 234). Mais sur la même période l'école Waterlot a vu ses effectifs sensiblement augmenter de 8,21% avec un taux d'occupation passant de 90% à 97%.
- Ensuite, les futurs logements sont concentrés sur certaines parties de la ville. Ainsi, ce sont les secteurs scolaires des écoles Julliand et Velter qui vont connaître la plus forte hausse de la population scolarisée. Viennent ensuite les écoles Casanova, Kergomard, Waterlot, Détraves et Toussaint/Guesde. Toutes ces écoles sont aussi celles qui ont actuellement un taux d'occupation élevé, supérieur à 90%. Les écoles de secteurs ne pourront donc pas accueillir les nouveaux arrivants. Faudra-t-il encore changer la carte scolaire ? Et quel sera l'impact pour les familles ? Devront-elles accompagner leur enfant dans une école loin de chez eux ?
- Et enfin, s'appuyer sur un changement de la carte scolaire pour faire face à l'augmentation de la population scolaire est faisable quand cette croissance est circonscrite dans le temps. Comme l'indique le PLU les constructions immobilières vont se poursuivre au moins jusqu'en 2030. Chaque année il y aura donc de nouveaux logements et de nouveaux enfants qui viendront grossir les bancs des écoles. Mais nous ne savons toujours pas où seront construits les futurs programmes immobiliers qui n'ont pas encore déposé de permis de construire. Dans ces conditions, il est difficile d'anticiper l'évolution

²² Information sur le facebook Id Commune, parti politique de la majorité municipale ovilloise.

de la carte scolaire et de stabiliser les secteurs. Il faut donc s'attendre à des changements de carte scolaire fréquents ou à devoir contraindre des familles à scolariser leurs enfants dans une école, autre que celle de leur secteur.

3. L'évocation d'une future école pour le prochain mandat

Le Maire de Houilles, Alexandre Joly, a évoqué à plusieurs reprises et notamment dans son discours de ses vœux en janvier 2016, la mise à l'étude de la construction d'une nouvelle école pour le prochain mandat, soit en 2020. La mairie dispose de très peu de foncier et pense aux terrains des jardins familiaux dans le quartier du Tonkin pour une éventuelle implantation.

Si nous ne pouvons que nous satisfaire de la construction future d'une école, que nous demandons d'ailleurs depuis 2015, les délais annoncés nous semblent trop lointains. En effet, il faut plusieurs années entre le temps de l'étude technique et d'une ouverture effective.

Aussi, si l'équipe municipale actuelle ne rentre pas dès à présent dans les études de conception, préalables à toute construction d'une école, et s'il faut attendre le prochain mandat, il devient difficile d'espérer voir une nouvelle école sur Houilles avant 2023. Or en 2023, la croissance des effectifs scolaires sera déjà visible depuis plusieurs années.

4. La création de nouvelles classes dans des écoles existantes

Le PLU nous apprend que « La commune possède une offre d'équipements complète et suffisamment dimensionnée pour la population actuelle, mais qui risque d'être en limite d'usage capacitaire du fait des programmes immobiliers en cours de réalisation. »²³

Comme nous l'avons montré c'est notamment le cas des écoles de Houilles, qui avec des taux d'occupation actuels de plus de 91,5%, ne seront pas en capacité d'accueillir tous les nouveaux élèves.

Et le raisonnement qui consisterait à dire qu'il reste 162 places dans les écoles maternelles et 160 places dans les écoles élémentaires et donc suffisamment de places pour accueillir encore beaucoup d'enfants, témoignerait d'une volonté de remplir les écoles au maximum de leur capacité. Processus qui ne serait bénéfique ni pour le bien-être des enfants et du personnel des écoles, ni pour les conditions d'apprentissage.

Cette hypothèse écartée et puisque certainement aucune école ne sera construite avant le prochain mandat municipal, la Mairie ne va avoir comme autre possibilité que de s'appuyer sur les écoles existantes. Pour ce faire, elle compte y créer des classes supplémentaires, comme cela a déjà été fait dans le passé.

En 2015, deux ouvertures de classes sur l'école Velter et une sur l'école Détraves avaient permis de faire face à la croissance des effectifs en élémentaire et de diminuer le taux d'occupation dans toutes les écoles.

A la rentrée 2014 une nouvelle classe avait été créée sur l'école maternelle Waterlot. Et il devrait à nouveau y avoir une ouverture de classe à la rentrée 2017 pour faire face à l'afflux d'enfants observé sur cette école.

²³ PLU de Houilles 2.0_Projet d'Aménagement et Développement Durable – page 13.

Enfin, lors de différentes réunions entre les services scolaires et les fédérations de parents d'élèves en début d'année scolaire 2016-2017, il a été annoncé l'ouverture possible de 7 à 8 classes dans les 3 à 4 prochaines années sur les écoles existantes.

A défaut d'une nouvelle école, les établissements scolaires, dans lesquels il sera possible de créer des classes supplémentaires, vont donc accueillir de plus en plus d'enfants et donc de plus en plus de classes. Ainsi l'école Velter pourrait voir son nombre de classes passer de 14 à 16 (la 15^{ème} classe est à l'étude pour la rentrée 2017).

Créer de nouvelles classes dans les écoles existantes est une solution qui permet effectivement à court terme d'accueillir plus d'enfants dans les écoles et de faire face, dans une certaine mesure et dans un temps limité, à l'afflux de nouveaux élèves.

Cependant, ces créations de classes se feront dans quelles conditions ? Et à quel prix pour le bien être scolaire et les conditions d'apprentissage des enfants ?

Un certain nombre d'écoles de Houilles doit faire face à des effectifs déjà très élevés. En 2016-2017, les écoles maternelles Kergomard et Schœlcher comptent 8 classes, avec respectivement 234 et 255 enfants. Les écoles élémentaires Velter, Réveil-Matin et Détraves comptent 14 et 15 classes pour cette dernière, avec respectivement 351, 394 et 391 élèves. Or si l'on met en parallèle les futures constructions de logements et l'actuelle carte scolaire, ce sont aussi ces écoles qui devront faire face aux plus importants afflux de nouveaux arrivants.

Doit-on s'attendre à des écoles élémentaires de plus de 15 classes ?

Aussi, pour diverses raisons que nous exposons ci-dessous, la création de classes supplémentaires dans des écoles déjà surchargées n'est pas une réponse satisfaisante pour la FCPE de Houilles pour répondre à l'augmentation des effectifs.

Accueillir plus d'élèves sans augmenter les infrastructures

Les écoles de Houilles construites il y a maintenant de nombreuses années, n'ont pas été pensées pour accueillir autant d'enfants en leur sein. Elles ne bénéficient pas de réserves foncières qui permettraient de les agrandir pour créer de nouveaux espaces. Il faudra donc empiéter sur l'existant, intérieur ou extérieur, pour ouvrir de nouvelles classes, ce qui réduira automatiquement l'espace pour chaque élève.

Dans le meilleur des cas, des salles de classes peuvent être créées dans des espaces qui n'étaient jusqu'alors pas utilisés. Cependant, sans agrandissement des écoles cette configuration entraîne tout de même une réduction mécanique des espaces pour chaque enfant. Un nombre plus élevé de classes et donc d'élèves va devoir partager des espaces collectifs (réfectoire, cour de récréation, bibliothèque, préau couvert, toilettes, etc) déjà pour beaucoup saturés avant la croissance des effectifs.

Dans le pire des cas, on est obligé de supprimer des espaces collectifs utilisés pour créer les classes. C'est ce qui s'est passé ces dernières années lors des créations de classes et du centre de loisirs sur l'école Velter par exemple. Pour construire ce nouveau centre une partie de la cour a été supprimée. Dans cette configuration, on accueille davantage d'enfants dans des espaces collectifs qui ont été réduits.

Aussi dans les deux cas on diminue la superficie pour chaque élève, tout comme les possibilités d'occupation des espaces collectifs pour chaque classe. Par exemple, si une école accueille deux classes supplémentaires, celles-ci utiliseront la bibliothèque ou le préau couvert

pour les activités de motricité en maternelle. Le nombre de créneau possible diminuera donc pour chaque classe et l'organisation deviendra plus complexe pour l'ensemble de l'école.

La réduction des espaces collectifs, surtout quand ceux-ci sont sur-occupés pour certaines écoles, a des conséquences, en terme d'organisation, de sécurité, de climat scolaire et de conditions d'apprentissage. Nous allons le voir, ci-dessous, plus en profondeur, pour le cas des dortoirs, des cours de récréation et des réfectoires.

Des dortoirs en maternelle qui arrivent à saturation

Sur plusieurs écoles de Houilles, les dortoirs sont sous dimensionnés. Pour permettre aux enfants de faire la sieste la plupart des dortoirs sont équipés de lits superposés. Cependant, sur certaines écoles, cela n'est pas suffisant pour accueillir tous les enfants de petite section. Face au manque de place, les enseignants se retrouvent contraints de demander aux parents qui le peuvent de garder leurs enfants chez eux pour la sieste.

Par ailleurs, les enfants qui font la sieste doivent supporter une proximité liée à l'effectif, pas toujours propice à l'endormissement.

On ne peut se satisfaire de dortoirs bondés, qui, en plus, sur certaines écoles ne possèdent qu'une simple ventilation pour aérer la pièce. On peut aussi s'interroger sur les conditions de sécurité. Si les dortoirs de Houilles respectent la réglementation en vigueur, on peut supposer qu'un dortoir comprenant 50 enfants âgés de 2 à 4 ans sur des lits superposés ne soit pas facile à évacuer rapidement.

Or, la création de nouvelles classes ne va faire qu'accentuer cette situation. Car la pénurie de m² exploitables sur les écoles rendra difficile la création de nouveaux dortoirs.

Aussi, en ouvrant de nouvelles classes et donc en augmentant les effectifs scolaires on diminuera encore davantage la capacité d'accueil des dortoirs. Où dormiront les enfants de petite section de maternelle ?

Une récréation problématique

Le problème des dortoirs se retrouve à l'identique pour les cours de récréation. La création de nouvelles classes dans une école ne s'accompagne pas d'une augmentation de la superficie de la cour. Plus d'élèves doivent donc partager la même surface, ce qui réduit le nombre de m² par élève.

Or, les problèmes de violence et de sécurité ont très souvent lieu sur le temps des récréations scolaires et périscolaires (pause méridienne). En augmentant le nombre d'enfants dans la cour, on ne peut qu'accentuer les possibles difficultés de surveillance et les problèmes de violence engendrés par une promiscuité trop grande.

Le Ministère de l'Education nationale rappelle l'importance de mettre à disposition des élèves une aire de détente aussi vaste que possible car « Plus on a d'enfants, plus on a de conflits et de danger potentiel. »²⁴

Plusieurs écoles ovilloises sont déjà confrontées à ce manque de place dans les cours. Pour y faire face et permettre aux enfants d'avoir un temps de récréation sécurisé et apaisé, elles ont mis en place deux services de récréation. C'est le cas des écoles Toussaint, Guesde et Velter.

²⁴ Interview de Julie Delalande, Anthropologue, Professeur en Sciences de l'Education, 9 mai 2011, Snuipp.fr.

Mais organiser deux services n'est pas sans incidence sur le bien être scolaire et l'apprentissage des enfants. Car les élèves en classes sont exposés aux bruits des enfants en récréation. C'est déjà la situation que vivent les enfants scolarisés dans les écoles précédemment citées. Les conditions d'apprentissage scolaire sont donc mises à mal.

Enfin, de nombreuses écoles de Houilles ne disposent pas de préau ouvert permettant de se protéger des intempéries, en cas de forte pluie. Les enfants sont donc tous réunis dans des préaux totalement fermés, sorte de salles polyvalentes souvent mal insonorisées et en aucun cas construites pour accueillir les actuels effectifs. Réunir autant d'enfants dans un seul espace, trop exigu, est propice aux bousculades, à l'énerverement et à la violence. Si ces situations ne sont pas souhaitables pour les élèves, il en est de même pour les encadrants, enseignants comme animateurs, qui doivent subir des conditions de travail difficiles.

Aussi, créer de nouvelles classes qui augmenteront de fait le nombre d'enfants par école, sans créer d'espace de cour ou de préau supplémentaire ne peut qu'être que néfaste pour le climat scolaire comme pour les apprentissages.

Des réfectoires aux capacités d'accueil limitées

Le problème du temps de récréations se rencontre au même niveau pour le temps de la cantine et ce pour toutes les écoles de Houilles. Les réfectoires des écoles maternelles comme élémentaires sont, pour la plupart, trop petits pour accueillir tous les enfants demi-pensionnaires en même temps. Aussi, entre 11h30 et 13h30 il y a actuellement deux services de cantine dans les écoles de Houilles. Par ailleurs, dans plusieurs d'entre elles, les deux services atteignent leur capacité d'accueil maximale. Dans ces conditions, et notamment pour les enfants mangeant en dernier, le repas devient parfois une course contre la montre pour finir son déjeuner à temps, afin de retourner en classe.

Or, si les écoles doivent accueillir plus d'élèves, mais sans possibilité d agrandissement des réfectoires, cette situation ne peut qu'empirer.

On peut donc légitimement s'interroger sur les conséquences des augmentations des effectifs sur le temps de la pause méridienne ? Où et quand mangeront les élèves qui viendront grandir les bancs des enfants demi-pensionnaires si la capacité des réfectoires n'est pas augmentée ? Faudra-t-il mettre en place un troisième service et obliger les enfants à manger le plus rapidement possible ? Faudra-t-il restreindre le nombre de places ouvertes en appliquant un quota ? Bien évidemment nous ne pouvons accepter une telle situation.

Créer de nouvelles classes dans les écoles existantes ne fera qu'accentuer également le manque de place dans les bibliothèques, les salles polyvalentes ou dans les toilettes.

Un problème identique pour le périscolaire et l'extrascolaire

Les effets de la croissance du nombre d'enfants sur les conditions d'accueil ne s'arrêtent pas au temps scolaire. Dans les prochaines années il faut aussi s'attendre à une augmentation des enfants fréquentant les divers temps périscolaires et extrascolaires. Signalons que le taux d'emploi des ovillois est supérieur à la moyenne nationale. Par exemple, en 2013, il était de 91,4% pour les femmes ovilloises contre 88,5% au niveau national. On peut donc supposer que les familles ont et auront des besoins de garde extrascolaire.

Les centres de loisirs, notamment le centre Cousteau, atteignent sur certaines périodes leur capacité d'accueil maximale. Un centre de loisirs, de 150 places, a d'ailleurs été ouvert sur l'école Velter pour accueillir une partie des enfants qui ne pouvaient plus être accueillis sur le centre Cousteau.

Et le service scolaire a évoqué lors d'une réunion avec les fédérations de parents d'élèves la possible mise en place future d'un quota, au-dessus duquel les enfants ne pourront plus être accueillis, reposant sur le principe du premier inscrit, premier servi.

Or, anticiper les besoins de la population ovilloise en matière d'accueil périscolaire et extrascolaire éviterait d'en arriver à une telle situation qui n'est pas souhaitable pour les Ovillois, qui ne pourraient plus bénéficier de façon équitable des services municipaux.

Si la ville de Houilles doit accueillir de nouveaux habitants, cela ne peut se faire au détriment de l'accueil de tous les enfants dans les différentes structures scolaires et extrascolaires.

5. Conclusion

Les leviers proposés par la mairie nous semblent largement insuffisants pour faire face aux nombre d'enfants en âge d'être scolarisés qui devraient arriver sur la ville. S'ils peuvent permettre de pallier à certaines augmentations ponctuelles une année donnée, ils risquent de s'avérer limités voire inefficaces face à la profonde mutation que va connaître la ville du fait du nombre sans précédent de logements qui vont être construits dans les prochaines années.

Et surtout, comme nous l'avons montré, ils impliqueront que l'accueil d'une nouvelle population scolaire se fera au détriment du bien être scolaire et d'une dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail de l'ensemble du personnel éducatif.

IV. Les demandes de la FCPE de Houilles

Face à ces éléments préoccupants, la FCPE de Houilles souhaite avoir des précisions sur les trois axes qui selon nous, pourront améliorer la situation des enfants dans les écoles :

- Le processus de construction d'une nouvelle école ;
- La connaissance du schéma directeur de la Mairie quant aux projections réalisées en termes d'effectifs scolaires, périscolaires et extrascolaires, en termes de nombre de classes à ouvrir et en termes d'impact sur les bâtis scolaires actuels à court, moyen et long terme ;
- La connaissance du plan d'intervention en travaux à court, moyen et long terme prévu sur toutes les écoles de la ville.

1. Accélérer la construction d'une nouvelle école

Attendre le prochain mandat municipal pour commencer à entrer dans les premières phases d'élaboration de la construction d'une nouvelle école nous semble trop tardif si l'on souhaite faire face aux futures hausses des effectifs scolaires dans de bonnes conditions.

En effet, nous avons montré précédemment que la trentaine d'immeubles collectifs seraient livrés d'ici 2021, ce qui peut conduire à une projection (fourchette basse) de 530 enfants accueillis sur la ville. Comme nous l'avons déjà précisé, cette projection ne prend pas en compte les futures constructions d'immeubles collectifs qui n'ont pas encore déposé de permis de construire. Cependant, nous savons que les constructions vont perdurer puisque la ville de Houilles indique dans le PLU la construction de 1732 logements d'ici 2022, soit 751 logements de plus que ceux identifiés dans notre étude.

Et comme nous l'avons expliqué il s'agit d'enfants supplémentaires à accueillir et dont une partie sera à scolariser et non d'élèves qui viendraient en remplacer d'autres qui sortiraient de l'école élémentaire ou du collège pour aller au collège ou au lycée. C'est pour ces raisons, et pour toutes celles évoquées précédemment, que la construction d'une école nous semble être la meilleure solution.

Dans d'autres villes françaises, confrontées elles aussi à une croissance importante de leur population, les fédérations de parents d'élèves ont dressé le même constat que le nôtre et ont appelé les responsables politiques à construire des écoles. C'est le cas par exemple des villes de Lyon et de Villeurbanne²⁵. Mais leurs alertes sont restées lettre morte et aucune école n'a été construite. Or, comme l'avait prévu les fédérations de parents d'élèves, les nouveaux élèves sont arrivés, et faute d'anticipation, les villes n'étaient pas en capacité de les accueillir dans les écoles existantes. Il a donc fallu trouver des solutions d'urgence, qui se sont traduites dans le cas de ces deux villes par l'installation de préfabriqués. Mais un préfabriqué n'est pas une école et ne fournit pas les conditions architecturales et matérielles indispensables à des conditions d'apprentissage normales. Par ailleurs, quel message est envoyé à nos enfants quand il leur est

²⁵ Annexe 12 : Rue89Lyon – Article presse du 29/08/2016.

offert comme salle de classe un préfabriqué ? Car une école n'est pas seulement un ensemble de salles de classes et d'espaces collectifs neutres. Les écoles sont des bâtiments spécifiques, qui ont une fonction pédagogique et sociale, et qui « transmettent un message à leurs usagers »²⁶ :

Depuis plusieurs années maintenant, les études scientifiques montrent comment l'établissement scolaire est, après les professeurs et les parents, un acteur pédagogique qui « influe sur l'élève comme sur l'enseignant » et dont « les effets doivent être pensés en amont pour faire réussir le plus grand nombre d'élèves »²⁷.

Aussi, les solutions d'urgence ne sont jamais souhaitables car elles ne permettent pas de prendre correctement en compte les exigences en termes d'accueil et de conditions d'apprentissage. Par ailleurs, ce sont des solutions coûteuses pour une collectivité, puisqu'elles entraînent des coûts supplémentaires pour l'installation d'école provisoire, qui n'auraient pas eu lieu d'être si une vraie école avait été construite.

Doit-on s'attendre à une situation semblable à Houilles ?

Pour éviter ce genre de scénario, à la FCPE de Houilles, nous pensons donc que le dossier de la construction d'une école à Houilles doit être ouvert dès à présent et le processus accéléré afin d'anticiper au mieux les évolutions qui ne manqueront pas de se produire. A terme, une nouvelle école permettrait aussi de réduire les effectifs dans les écoles les plus occupées, d'avoir une répartition des effectifs plus équilibrée et de stabiliser la carte scolaire (Demande N°1).

2. Connaitre le schéma directeur de la ville

La FCPE de Houilles a entrepris de réaliser cette étude sur l'augmentation des effectifs et son impact sur les écoles ovilloises, afin de se faire sa propre idée des évolutions à venir pour les prochaines années et de mieux comprendre le schéma directeur de la ville.

Schéma directeur qui doit pouvoir répondre, selon nous, aux questions suivantes :

- Quelles sont les projections réalisées par la Mairie en termes d'effectifs scolaires pour les prochaines années ?
- Quelles sont les besoins identifiés en termes de nombre de classes par la Mairie et à quelles échéances ?
- Quelles seront les écoles dans lesquelles seront créées de nouvelles classes ?
- Quel sera l'impact de ces créations sur le bâti scolaire actuel (suppression d'espaces collectifs ? Agrandissement réel d'école et des espaces collectifs?)
- Quand va débuter la construction d'une nouvelle école ?
- Quel sera l'impact de l'augmentation des effectifs sur le périscolaire et l'extra-scolaire à Houilles ?

Voici quelques-unes des interrogations auxquelles nous aimerions que les acteurs de la communauté éducative aient des réponses.

26 De l'architecture scolaire aux espaces d'apprentissage : au bonheur d'apprendre ? Marie Musset, IFE, n°75, mai 2012.

27 Ibid

La FCPE de Houilles aimerait donc que les fédérations de parents d'élèves soient informées du schéma directeur mis en place par la commune pour faire face à l'augmentation future des effectifs (Demande N°2).

3. Continuer l'effort de réhabilitation des écoles en besoin

Si les prochaines années vont être marquées par les besoins de places supplémentaires pour accueillir les nouveaux élèves, la rénovation des écoles ne doit pas être oubliée. Les efforts passés en matière de rénovation doivent se poursuivre et même s'accélérer.

Car l'état du bâti scolaire impacte sur les conditions d'apprentissage des élèves et le climat scolaire en général. Comme l'indique l'OCDE « La qualité du bâtiment scolaire : sa plus ou moins grande vétusté, sa propreté, la taille et la luminosité des classes, le système de chauffage, l'état des parties communes (murs, escaliers, toilettes, réfectoires...) ont tous une incidence sur le moral des enseignants et des élèves et donc sur le climat scolaire. On pensera bien sûr aussi au niveau sonore des bâtiments, facteur majeur de stress »²⁸. C'est le cas par exemple des cantines scolaires dont le niveau sonore est souvent très élevé, et qui pourrait être réduit par une architecture et des matériaux adaptés.

Il résulte de ces mauvaises conditions de nombreux troubles pour les élèves :

- Fatigue,
- Agitation,
- Troubles de l'attention,
- Manque de concentration, de persévérance,
- Participation réduite aux activités proposées,
- Retards dans l'acquisition de la langue et du savoir,
- Troubles de l'humeur et du comportement (hyperactivité, agressivité, violence).

Dans la mesure où « Les différentes formes de confort thermique, hygrométrique, acoustique bien sûr, mais aussi volumétrique et d'éclairage conditionnent largement les activités et les échanges qui s'y déroulent »²⁹, il est donc indispensable d'intensifier les efforts de rénovation des écoles ovilloises, en prenant en compte ces considérations.

Ces efforts de rénovation sont d'autant plus importants sachant que les écoles vont devoir accueillir de plus en plus d'élèves, réduisant de façon mécanique le volume général pour chaque élève, augmentant le niveau sonore dans des écoles où l'acoustique fait déjà souvent défaut.

C'est pourquoi, comme nous l'avions déjà demandé en juin et en octobre 2015, sans succès, nous demandons à ce que la communauté éducative ait connaissance du plan d'intervention des travaux dans les écoles à court, moyen et long terme pour les différentes écoles de Houilles (Demande N°3).

²⁸ Debarbieux, E., Anton, N. , Astor, R.A., Benbenishty, R., Bisson-Vaivre, C., Cohen, J., Giordan, A., Hugonnier, B., Neulat, N., Ortega Ruiz, R., Saltet, J., Veltcheff, C., Vrand, R. (2012). Le « Climat scolaire » : définition, effets et conditions d'amélioration. Rapport au Comité scientifique de la Direction de l'enseignement scolaire, Ministère de l'éducation nationale. MEN-DGESCO/Observatoire International de la Violence à l'École. p4.

²⁹ Vivre ensemble dans les bâtiments scolaires : un défi permanent. Marie-Claude DEROUET-BESSON diversité 150-SEPTEMBRE 2007.

4. Impliquer l'ensemble des acteurs éducatifs

Les enseignants et le personnel d'animation et bien évidemment les enfants sont ceux qui évoluent au quotidien dans les écoles. C'est donc à leurs besoins et à leurs pratiques que le bâti scolaire doit répondre.

Les nombreuses études françaises et internationales réalisées par les sociologues et les pédagogues ont montré comment « l'environnement d'apprentissage, dont fait partie le bâti scolaire, façonne les élèves et inversement »³⁰.

Dans le même sens, l'OCDE indique que la qualité du bâtiment scolaire fait partie des six facteurs qui influent sur le climat scolaire. Aussi, quand il s'agit de réhabilitation, de réagencement d'une école, de création ou de suppression de nouveaux espaces, de construction d'une nouvelle école, les enseignants ne peuvent être laissés de côté. Car ce sont eux qui peuvent mettre en évidence les choix et les contraintes éducatives, pédagogiques et didactiques devant être pris en compte dans un choix architectural ou d'organisation de l'espace.

Aussi la FCPE de Houilles propose à ce que soit mise en place une commission sur les besoins liés à l'augmentation des effectifs et la rénovation des écoles incluant les enseignants, les animateurs et les parents d'élèves (Demande N°4).

³⁰ « L'environnement physique peut-il avoir un impact sur l'environnement pédagogique ? » OCDE – 2010 p1.

V. Conclusion générale

L'étude que nous avons réalisée montre bien que l'augmentation des effectifs scolaires, due à de nouvelles constructions de logements, sera bien effective. Rappelons que nos estimations ont été faites au minimum, et qu'il est fort probable qu'elles doivent être revues à la hausse. C'est notamment dans cette perspective de connaissance et d'anticipation de ces augmentations que nous aimerais connaître les projections réalisées par la Mairie de Houilles.

Nous avons d'ailleurs pu observer lors de différentes réunions avec les parents d'élèves que la Mairie a bien conscience de la mutation que va connaître la ville.

Jusqu'à présent, les réponses apportées pour faire face à cet afflux d'élèves ne nous semblent ni suffisantes, ni efficaces, car à terme elles dégraderont les conditions d'accueil et d'apprentissage pour tous les élèves ovillois.

Si cette étude s'est focalisée sur l'impact des effectifs scolaires sur les écoles primaires de Houilles, pour ce qui est des espaces communs, nous devons avoir à l'esprit que les deux collèges de Houilles et le lycée de Carrière sur seine (lycée de secteur) rencontreront les mêmes problématiques dans les prochaines années, sachant qu'ils sont déjà surchargés.

C'est donc à la municipalité de Houilles mais aussi à l'Education Nationale, au Conseil Départemental et au Conseil Régional que nous demandons de prendre conscience des mutations que va connaître la ville de Houilles dans les prochaines années afin de prendre les mesures indispensables à l'accueil de tous les enfants à scolariser.

VI. Annexes

Annexe 1 : Composition familiale de la ville de Houilles

<i>Données Insee 2013</i>	Houilles	Ile de France		France métropolitaine	
Ensemble	13 163	100%	5 041 663	100%	27 806 631
<i>Ménages d'une personne</i>	3 821	29,0%	1 812 821	36,0%	9 677 824
<i>dont hommes seuls</i>	1 496	11,4%	770 249	15,3%	4 104 484
<i>dont femmes seules</i>	2 325	17,7%	1 042 572	20,7%	5 573 339
<i>Autres ménages sans famille</i>	350	2,7%	176 907	3,5%	728 587
<i>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</i>	8 992	68,3%	3 051 935	60,5%	17 400 221
<i>un couple sans enfant</i>	3 166	24,1%	1 066 299	21,1%	7 461 128
<i>un couple avec enfant(s)</i>	4 507	34,2%	1 459 853	29,0%	7 453 608
<i>une famille monoparentale</i>	1 319	10,0%	525 783	10,4%	2 485 484
					8,9%

La commune de Houilles compte en 2016 selon l'INSEE, 68,3% de ménages avec familles quand la moyenne en Ile-de-France est de 60,5% et en France métropolitaine de 62,6%.

Population d'Houilles

	Houilles	Moyenne des villes
Population (2014)	32 481 hab.	1884 hab.
Densité de population (2014)	7 332 hab/km ²	162 hab/km ²
Nombre de ménages (2013)	13 163	790
Habitants par ménage (2013)	2,5	2,4
Nombre de familles (2013)	9 062	499
Naissances (2014)	508	22
Décès (2014)	194	15
Solde naturel (2014)	314	7

Lors de la réunion publique du 26 janvier 2016 en Mairie, il a été annoncé au sujet des caractéristiques de la commune :

« Une forte évolution de la structure des ménages avec une dominante très familiale. ».

Source : [http://www.ville-houilles.fr/Cadre-de-vie/Urbanisme/Plan-local-d-urbanisme-PLU/Revision-du-PLU/Les-etapes-precedentes-de-la-procedure/Consulter-le-projet-d'aménagement-et-de-developpement-durable](http://www.ville-houilles.fr/Cadre-de-vie/Urbanisme/Plan-local-d-urbanisme-PLU/Revision-du-PLU/Les-etapes-precedentes-de-la-procedure/Consulter-le-projet-d-aménagement-et-de-developpement-durable) - Une réunion publique de présentation du PADD qui s'est tenue le 26 janvier 2016 à 20 h 30 à l'hôtel de ville : 26012015 Réunion Publique Houilles V4 bis.pdf.

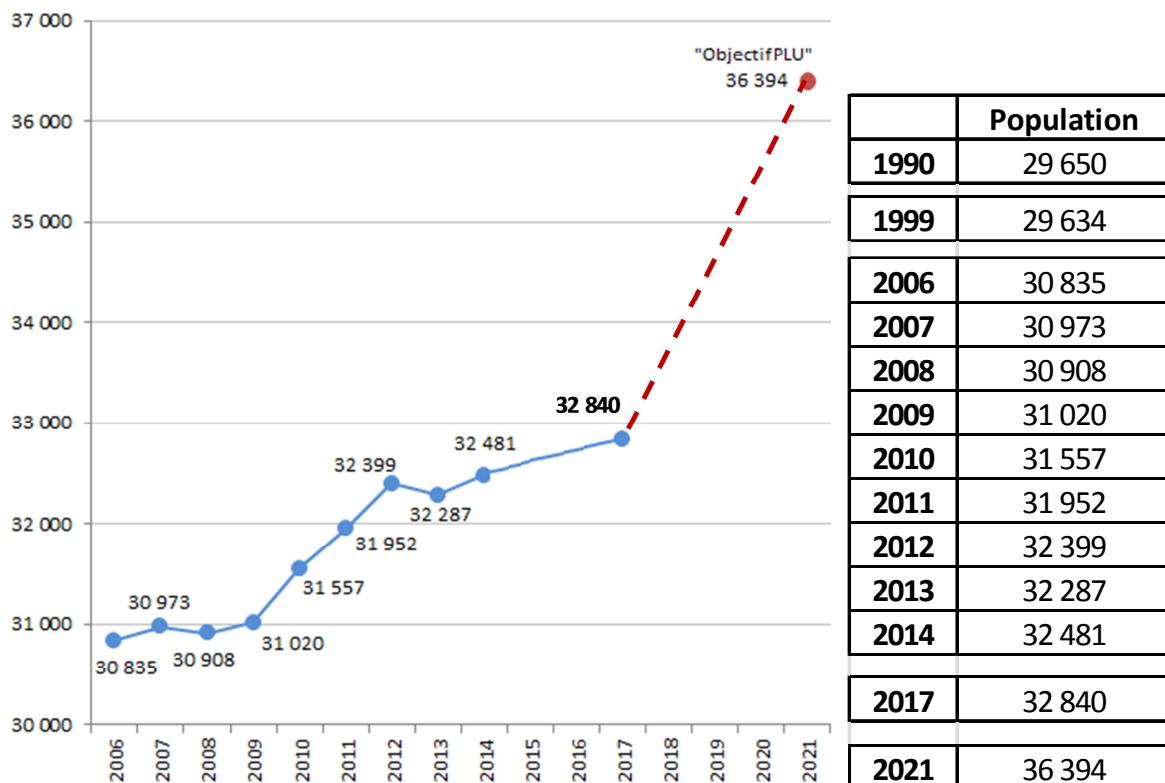
Annexe 2 : Evolution des logements à Houilles entre 2008 et 2013

HOUILLES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Nb Logements	13 574	13 689	13 828	13 841	13 908	14 047	
Evolution		+115	+139	+13	+67	+139	473

Chiffres Insee

Annexe 3 : Evolution de la population de Houilles

Nombre d'habitants à Houilles (Insee)



Les valeurs de 1990 à 2017 sont des valeurs réelles observées.

Celle de 2021 est une estimation indiquée dans le PLU de la ville.

Ainsi depuis 2006, nous pouvons dire que la population de la ville a considérablement augmentée.

L'objectif de 36 394 habitants, comme prévu par le PLU, constituerait une hausse conséquente qui ne peut se traduire que par des évolutions remarquables sur la ville dans tous les domaines.

Annexe 4 : Infographies des écoles et collèges publics de Houilles

ECOLES DE HOUILLES EFFECTIFS - 2015

8 Écoles maternelles



1396 élèves

47 classes



91 % taux d'occupation



29,7 enfants par classe

Capacité résiduelle pour atteindre 32,5 enfants par classe :
2,8 enfants par classe

7 Écoles élémentaires



2102 élèves

82 classes



93 % taux d'occupation



25,6 enfants par classe

Capacité résiduelle pour atteindre 27,5 enfants par classe :
1,9 enfants par classe

2 Collèges



1383 élèves

51 classes



27,1 enfants par classe



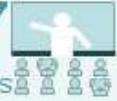
ECOLES DE HOUILLES EFFECTIFS - 2016

8 Écoles maternelles



1366 élèves

47 classes



89 % taux d'occupation



29,1 enfants par classe

Capacité résiduelle pour atteindre 32,5 enfants par classe :
3,5 enfants par classe

7 Écoles élémentaires



2095 élèves

82 classes



93 % taux d'occupation



25,5 enfants par classe

Capacité résiduelle pour atteindre 27,5 enfants par classe :
2 enfants par classe

2 Collèges



1409 élèves

52 classes



27,1 enfants par classe



Annexe 5 : Quelles écoles pour nos enfants ? Juin 2015

Des classes surchargées dans les maternelles :

29,7 enfants par classe.

Quel enseignement pour nos enfants dans des classes surchargées ?

- Plus de la moitié des maternelles ont des effectifs de plus de 30 élèves par classe
- L'école Schoelcher attend 33,13 enfants par classe à la rentrée 2015, sans possibilité d'ouverture de classe, faute de place



Quelles écoles accueilleront les enfants ?

-Villa Pascal

-Saint Nicolas

-La Renaissance

-Rue Ambroise Paré

-Résidence Opievoix, Rue Desaix, Rue Vauquelin, etc.

- ➔ Les effectifs des écoles vont continuer d'augmenter dans les prochaines années,
- *Source : Conseil Général, <http://www.yvelines.fr>

Quelles écoles pour nos enfants ?

Face à ces constats, la FCPE et l'AAPEH, demandent :

- Une réelle prise en compte des besoins qui ont été évoqués lors des réunions travaux par école, remises en place après 2 ans d'absence ;
- Une présentation d'un plan d'intervention à court, moyen et long terme pour l'ensemble des écoles de la ville ;
- Le maintien de la CLIS sur l'école Buisson ;
- Une réhabilitation du groupe scolaire BBK ambitieuse, répondant aux besoins actuels et anticipant les futurs.

Houilles est l'une des 2 villes des Yvelines, de plus de 25 000 hab., qui a vu sa population le plus progresser entre 2007 et 2012*.

Des logements neufs sortent de terre pour de nouvelles familles.

Quelles écoles accueilleront les enfants ?



-Villa Pascal

-Saint Nicolas

-La Renaissance

-Rue Ambroise Paré

-Résidence Opievoix, Rue Desaix, Rue Vauquelin, etc.

- ➔ Les effectifs des écoles vont continuer d'augmenter dans les prochaines années,
- *Source : Conseil Général, <http://www.yvelines.fr>

- Des classes surchargées = Un manque d'accompagnement des élèves les plus en difficulté.
Quel avenir pour les enfants en difficulté ?
- ATSEM à mi-temps dans certaines classes de GS
 - RASED qui manque de moyens
 - CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) dont le déplacement est prévu en septembre 2016

- Un manque d'entretien et des travaux réalisés à minima sur beaucoup d'écoles de Houilles.
Quelles conditions d'accueil pour nos enfants ?
- ➔ Situation de dégradation générale :
-
- Ex : moisissures à Allende ; effritements à Schoelcher

- Des travaux effectués sans concertation, parfois à l'encontre du bon sens.
Quelle place donnée à la concertation avec les différentes parties prenantes ?
- Projets de gros travaux élaborés et votés sans concertation, ni avec les équipes enseignantes, ni avec les représentants de parents, qui ne tiennent pas compte des besoins réels des écoles
 - Le manque de concertation entraîne des travaux inadaptés et donc à modifier ou à refaire (ex : hauteur des poignées de porte, porte coupe-feu sans anti-pince doigt, rebords de fenêtres dangereux...)
- ➔ Gaspillage de l'argent public,
➔ Incompréhension,
insatisfaction, incohérences,
➔ Pas de solutions adaptées,



Reveil-Matin – Rebords de fenêtres du nouveau pôle à hauteur des têtes des enfants

Annexe 6 : Courrier adressé aux élus - Octobre2015



Houilles, le 05 octobre 2015

A l'attention des élus de la municipalité de Houilles

Objet : Positions de la FCPE de Houilles

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus de la commune de Houilles,

(...)

1) La capacité d'accueil des écoles

Cette nouvelle année scolaire se caractérise par une augmentation générale des effectifs d'enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire de 2,4%. Cette croissance des effectifs nous interpelle particulièrement pour les écoles maternelles, dans la mesure où de nombreuses classes étaient déjà chargées l'année dernière.

Si la ville a connu en 3 ans, entre les années 2012 et 2015, une augmentation de ces écoliers de 2,1%, dont 3,1% en maternelle et 1,4% en élémentaire (chiffres issus de l'Ovillois N°193), l'évolution cette année, d'après les effectifs de rentrée, est de 2,4% (contre 0,4% au niveau national³¹) dont 1,1% en maternelle (0% au national) et 3,3% en élémentaire (0,6% au national). Il s'agit donc d'une forte accélération, non comparable aux évolutions nationales. Nous pensons donc que les prévisions nationales de baisse des effectifs en maternelle ne s'appliqueront pas à notre ville, qui fait partie des deux villes des Yvelines dont la population a le plus progressé ces dernières années.³² Et les nombreuses et nouvelles constructions de logements en cours sur la commune devraient encore accentuer ce phénomène, aussi bien en maternelle qu'en élémentaire. Nous nous réjouissons que notre ville attire toujours de nouvelles familles mais nous pensons qu'il faut se donner les moyens de les accueillir correctement.

Cette augmentation des effectifs se traduit par un nombre élevé d'élèves par classe. Ainsi, en cette rentrée 2015, la moyenne par classe, sur l'ensemble des maternelles est de 29,6 enfants et sur les écoles élémentaires de 26,1 enfants par classe.

Deux écoles, Victor Schœlcher et Pauline Kergomard, présentent des effectifs moyens par classe respectivement de 31,5 et 31,75 enfants, ce qui se traduit par de nombreuses classes à 32 enfants.

Nous souhaitons vous alerter, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, sur les mauvaises conditions d'accueil offertes aux enfants de maternelle lorsque les effectifs sont aussi importants. Elles ne peuvent contribuer ni à leur épanouissement, ni à de bonnes conditions d'apprentissage.

Il est certes prévu, comme indiqué dans l'Ovillois N°193 de septembre 2015, une révision de la carte scolaire pour la rentrée 2016, qui permettrait, peut-être, d'équilibrer la répartition du

³¹ Ministère de l'Education Nationale - DEPP Note d'information n°12 – Avril 2015

³² « Quelles sont les principales évolutions sur les communes » www.yvelines.fr

nombre d'élèves par école et de réduire le nombre d'élèves par école par classe. Cependant, plusieurs points nous interrogent :

- Quelles écoles accueilleront ces nouveaux élèves sachant que les problèmes d'effectifs et le manque de place se posent pour plus de deux tiers des établissements scolaires de la ville ?
- Si « techniquement » (si ce terme peut s'appliquer à des enfants) il restait de la place dans les écoles et la possibilité de créer de nouvelles classes, l'objectif est-il de remplir toutes les écoles avec 32 enfants en maternelle ou 27 enfants en élémentaire par classe (chiffres qui correspondent aux normes avant ouverture de classe³³) ?
- Et doit-on se voir généraliser les séparations des fratries sur plusieurs groupes scolaires, faute de place ? Comme c'est le cas d'une maman en famille monoparentale qui a son aîné à l'école Réveil-Matin et son deuxième enfant sur l'école Allende alors qu'elle dépend de l'école Schœlcher.

La création de nouvelles classes s'accompagnerait d'une augmentation des effectifs et donc entraînerait une sur-occupation du reste des espaces collectifs : dortoirs, réfectoires, bibliothèques, cour de récréation, toilettes, ces derniers étant déjà insuffisants sur beaucoup d'écoles. Rappelons, que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, nécessitant un besoin de salles pour les activités périscolaires, a déjà entraîné une réduction des espaces collectifs, alors que les enfants passent plus de temps qu'auparavant dans les locaux scolaires.

Classes surchargées ? Réduction et sur occupation des espaces collectifs ? Est-ce que ce sont les conditions d'accueil auxquels nos enfants doivent se préparer pour les prochaines années dans les écoles ovilloises ? A la FCPE de Houilles, nous ne le souhaitons pas.

C'est pourquoi, face à ces effectifs, qui remettent en question l'épanouissement et les conditions d'apprentissage de nos enfants à l'école et qui ne peuvent qu'augmenter dans les prochaines années, au vu des évolutions observées ces dernières années et des évolutions démographiques que va rencontrer la commune, nous estimons que la construction d'un nouveau groupe scolaire est nécessaire.

2) Les demandes de travaux dans les écoles

Des réunions « travaux » ont eu lieu au cours de l'année scolaire 2014-2015 et nous remercions l'ensemble des personnes qui ont rendu possible ces rencontres pour chacune des écoles de la ville. Elles ont permis l'identification et la résolution d'un certain nombre de problèmes.

Par ailleurs, des travaux plus importants, touchant à la structure du bâtiment, ont eu lieu sur différentes écoles cet été et là encore, nous remercions la municipalité d'avoir alloué des budgets pour les rendre possible.

Nous avons également noté, qu'un bilan serait réalisé fin septembre avec chacune des écoles, notamment au regard des demandes qui n'ont pu être réalisées. Et nous sommes plein d'espoir concernant la pose expérimentale de rideaux occultants dans quelques écoles. Ce problème d'occultation concerne un grand nombre d'écoles maternelles ou élémentaires.

Néanmoins, il reste un certain nombre de points, que nous ne dresserons pas de manière exhaustive dans ce courrier, sur lesquels nous souhaiterions voir des évolutions prochaines.

Pour n'en citer que quelques-uns :

³³ La NODER : Norme Départementale d'ouverture de classe est de 32,5 enfants par classe en maternelles et de 27,5 en élémentaires, calculée sur l'effectif global de l'école.

- D'une façon générale, nous aspirons lors de projet de travaux sur les écoles, à plus de concertation entre toutes les parties prenantes, afin d'éviter des insatisfactions voire des solutions inadaptées ;
- Concernant les travaux sur le groupe scolaire Buisson-Bréjeat-Kergomard, prévus pour l'été prochain, nous espérons que le nouveau projet répondra aux réels besoins exprimés par les équipes enseignantes et les parents d'élèves et anticipera les futurs. Nous espérons également que les travaux débuteront comme prévus à l'été 2016 ;
- Dans certaines écoles, suite à des travaux touchant à la structure du bâtiment, les finitions non réalisées dans des temps « raisonnables », ont généré des situations dangereuses pour les enfants (bords de fenêtres saillants, portes coupe-feu dangereuses, raccordement aux sonneries de récréation et/ou aux alarmes incendie...) pendant plusieurs mois. De plus, le manque de mobilier, dans certaines nouvelles classes, créé des résonances difficilement supportables, tout au long de la journée, pour les enfants et leurs enseignants, qui là encore ne sont pas favorables à de bonnes conditions d'apprentissage ;
- Dans d'autres écoles, la mauvaise qualité du bâti et un manque d'entretien régulier engendrent des dégradations générales qui là encore, créent des conditions d'accueil inadaptées à de jeunes enfants (moisissures, effritements des murs, fuites des toits..) ;

La ville de Houilles doit gérer un bâti scolaire parfois ancien, qui exige des interventions nombreuses tout au long de l'année. Nous avons conscience que la remise en état des bâtiments exige des budgets et du temps. Cependant, certaines conditions d'accueil dans les écoles ne sont pas acceptables car elles mettent à rude épreuve le bien-être des enfants au quotidien, comme des équipes enseignantes.

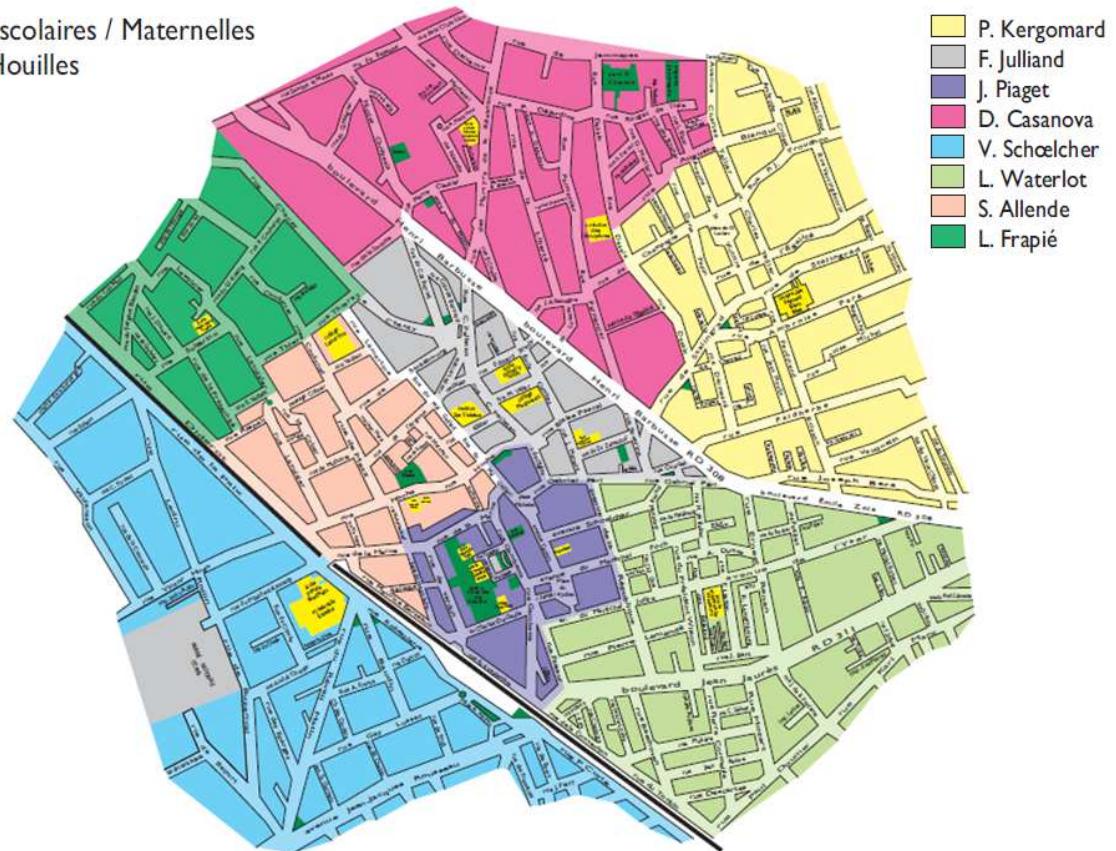
Aussi, la FCPE de Houilles demande à avoir une vision sur les prévisions à court, moyen et long terme des travaux de maintenance ou touchant à la structure des bâtiments, sur l'ensemble des écoles de la ville. Nous demandons de plus, un réel suivi de ces travaux jusqu'à leur terminaison complète pour éviter que des situations dangereuses, suite à ces travaux, ne perdurent de longs mois dans l'enceinte des établissements scolaires. Enfin, certains dysfonctionnements pourraient être évités par un contrôle systématique annuel des locaux (les radiateurs, les fenêtres, les luminaires, etc.)

Annexe 7 : Listes des résidences de logements collectifs identifiées dans l'étude

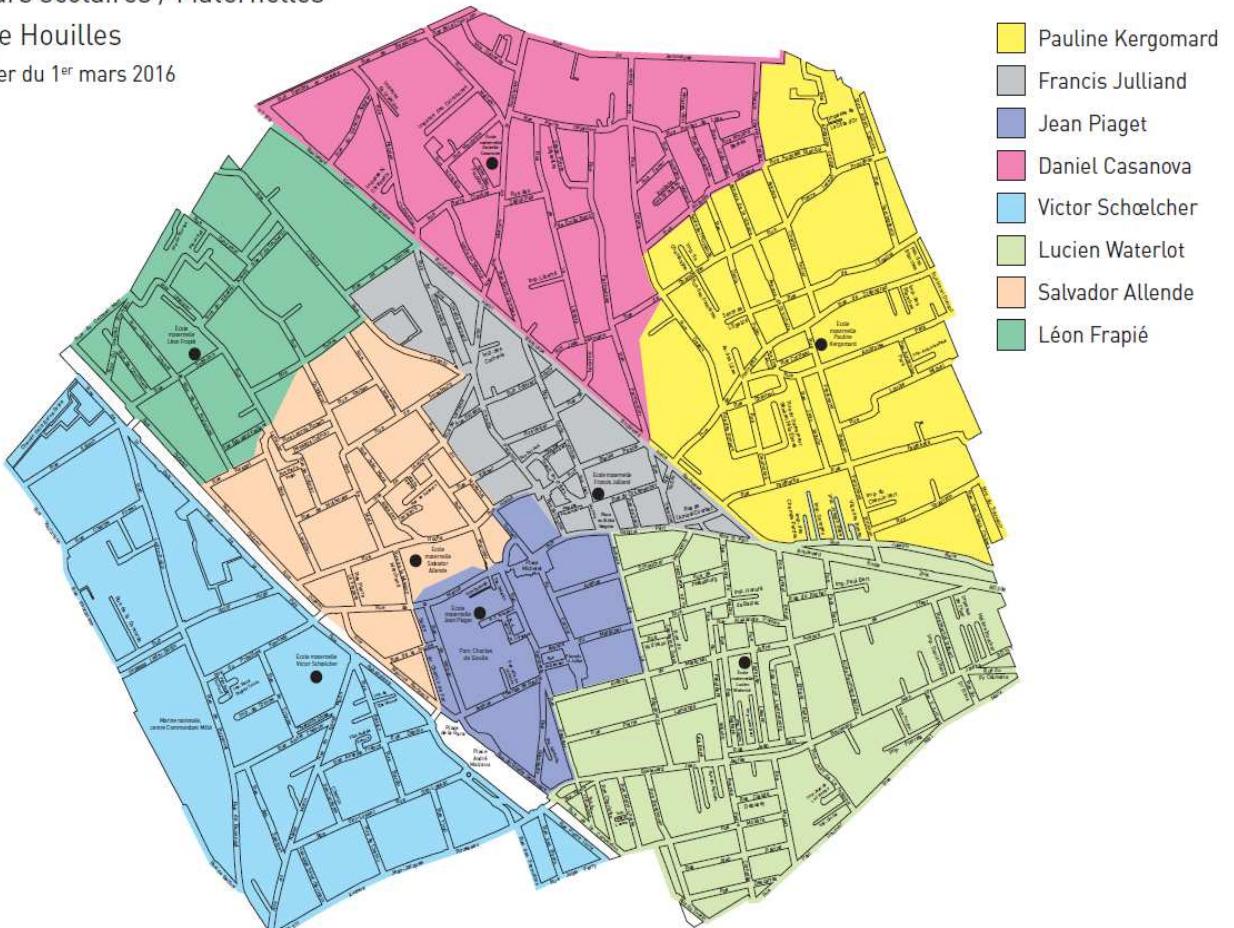
Date accord	Adresse du permis	Nom résidence	Nb logts Total
2017	1 rue de Bapaume 79 Rue de l'Egalite - 78311 HOUILLES	Plein'R	10 18
	Rue Desaix 67 rue Gabriel Peri	Res OPIEVOY Cadence	87 39
21/08/2014	4 place de l'Eglise	La Renaissante	18
21/08/2014	4 Rue Marechal Gallieni Impasse des fauconniers Angle rue Severine/Dr Zamenhof	La Renaissante	26 22 64
09/03/2016	34 r Gambetta - 78311 78805 HOUILLES	Sequoia	50
29/01/2016	4/6 imp. Chrispeels - 78311 78805 HOUILLES		52
25/01/2016	3 imp. Honore de Balzac - 78311 78805 HOUILLES	Le Balzac	32
13/01/2016	80 r Desaix - 78311 78805 HOUILLES		3
02/12/2015	3 r des Eparges - 78311 HOUILLES		61
12/11/2015	31 35 bd Jean Jaures - 78311 HOUILLES	Villa Adelaide	48
12/11/2015	1 bd Henri Barbusse - 78311 HOUILLES		78
09/06/2015	13 r de l'Eglise - 78311 HOUILLES		2
25/03/2015	11 r Chanzy - 78311 HOUILLES	Villa Chanzy	36
09/03/2015	69 bd Henri Barbusse - 78311 HOUILLES		75
01/05/2014	1 RUE EDOUARD BRANLY - 78311 HOUILLES	Art de vie	59
01/04/2014	2 RUE EMILE COMBES - 78311 HOUILLES	Villa Pascal	60
01/03/2014	3 PLACE DU 14 JUILLET - 78311 HOUILLES		4
01/02/2014	29 RUE EMILE COMBES - 78311 HOUILLES		4
01/12/2013	170 RUE AMBROISE PARE - 78311 HOUILLES		20
05/11/2013	42 RUE CAMILLE PELLETAN - 78311 HOUILLES		9
10/09/2013	62 RUE DE JEMMAPES - 78311 HOUILLES		16
10/09/2013	68 RUE DE JEMMAPES - 78311 HOUILLES		24
10/09/2013	108 RUE GABRIEL PERI - 78311 HOUILLES		26
10/09/2013	44 RUE VAUQUELIN - 78311 HOUILLES		22
10/09/2013	153 RUE CONDORCET - 78311 HOUILLES		9
28/06/2013	35 RUE CONDORCET - 78311 HOUILLES		7

Annexe 8 : Cartes scolaires avant et après le 1^{er} mars 2016

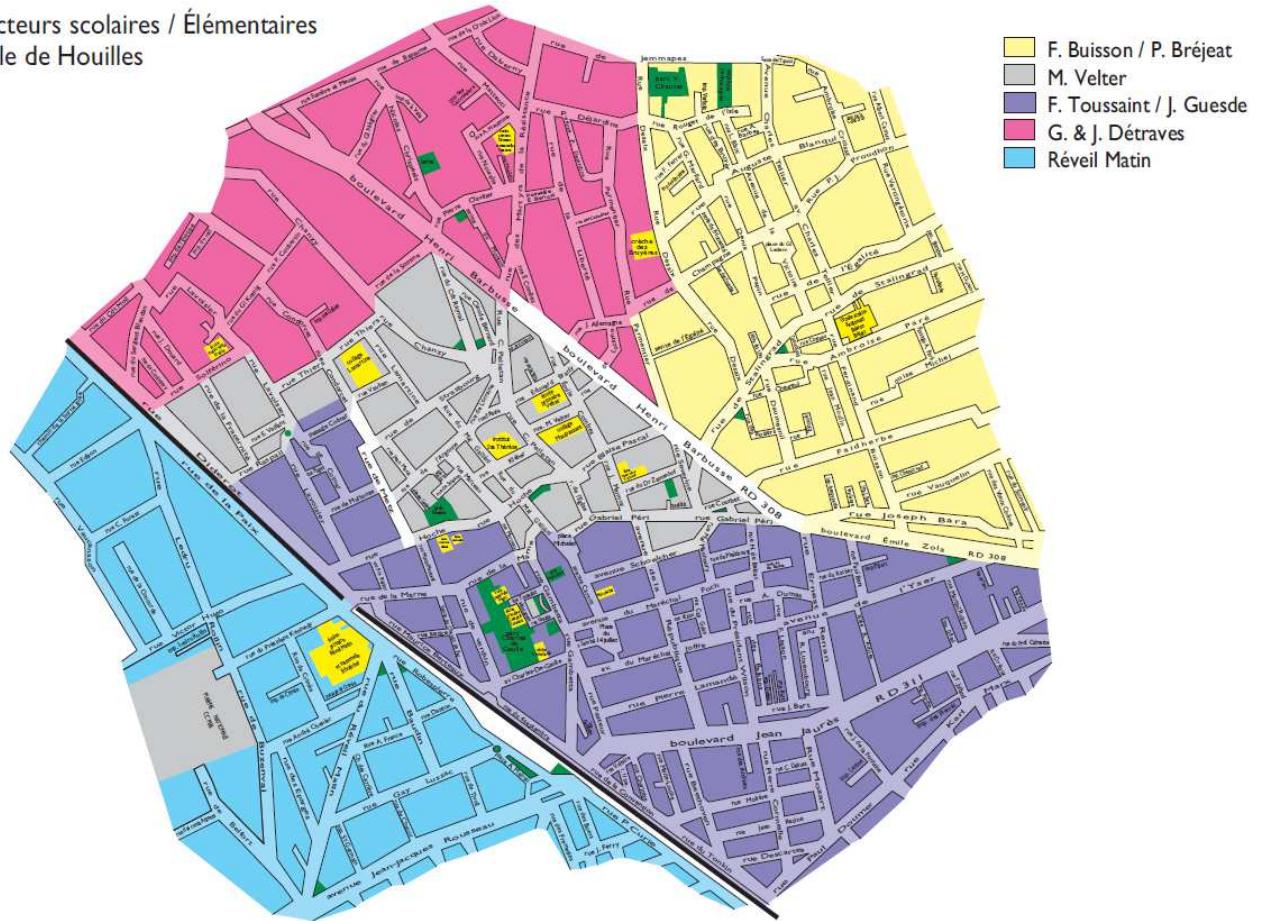
Secteurs scolaires / Maternelles
Ville de Houilles



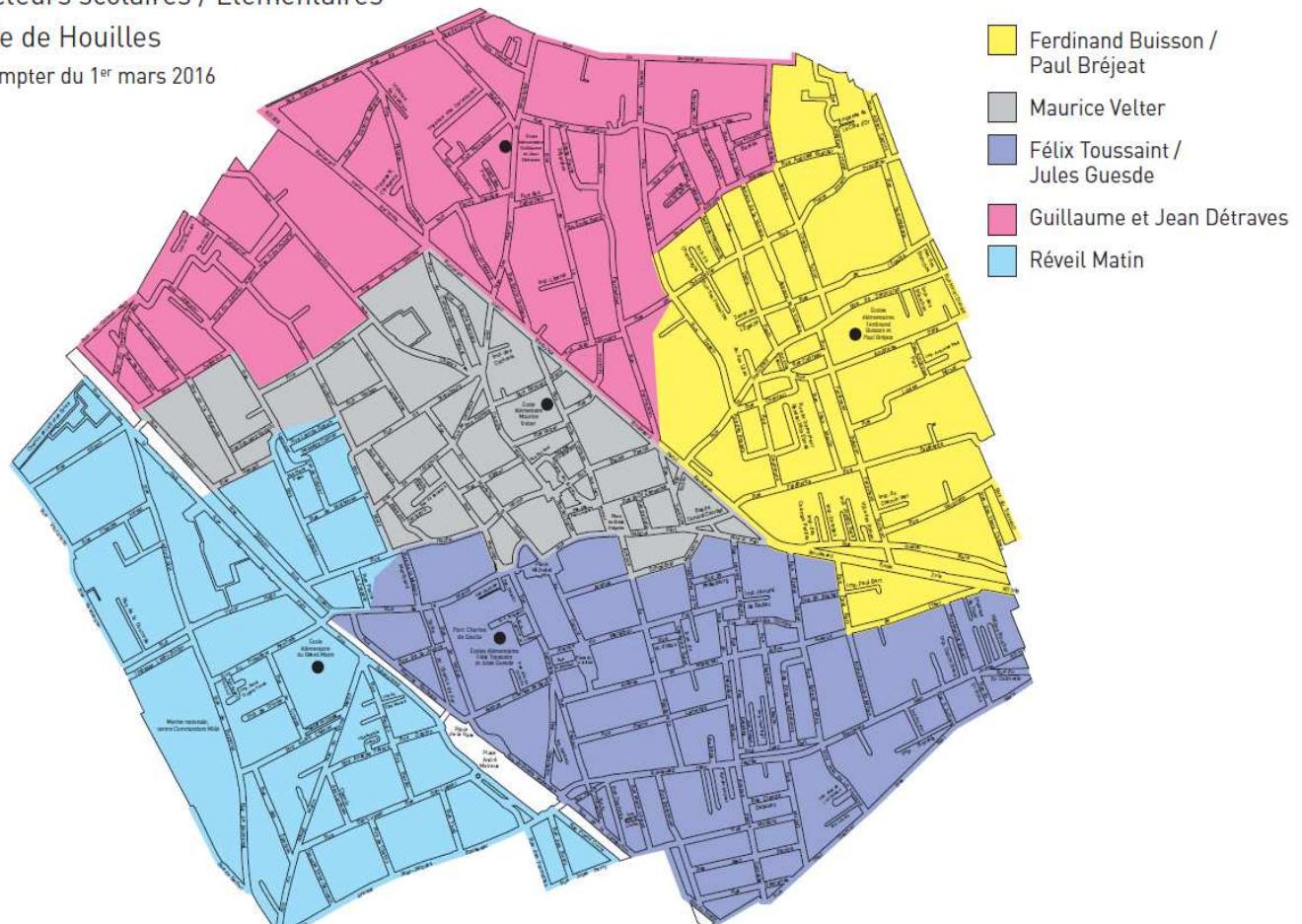
Secteurs scolaires / Maternelles
Ville de Houilles
à compter du 1^{er} mars 2016



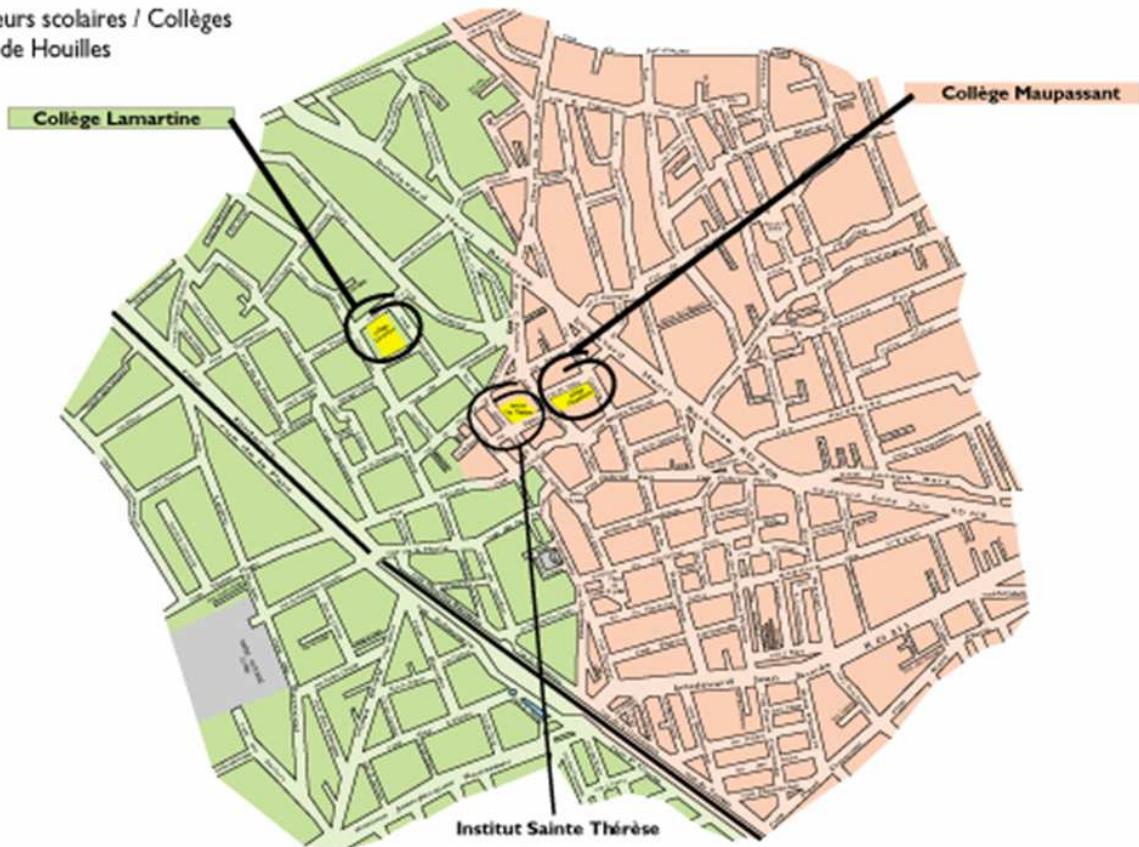
Secteurs scolaires / Élémentaires
Ville de Houilles



Secteurs scolaires / Élémentaires
Ville de Houilles
à compter du 1^{er} mars 2016



Secteurs scolaires / Collèges
Ville de Houilles



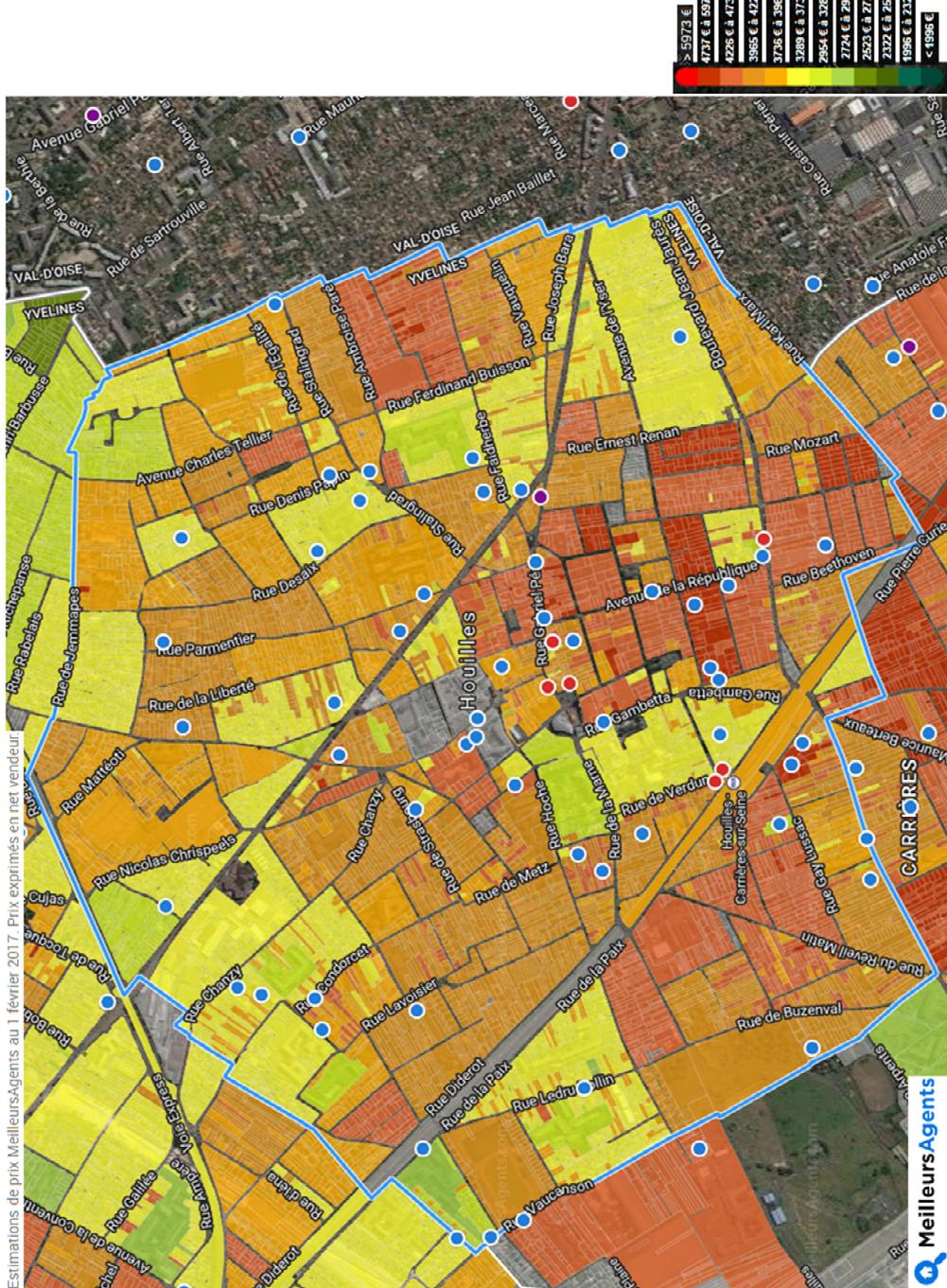
Annexe 9 : L'occupation type d'un logement définie par l'Insee

Ainsi le recensement de la population et les études de l'INSEE se basent sur le degré d'intimité disponible à chaque habitant. Un logement en location doit comporter « une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant ».

Annexe 10 : Prix immobilier de Houilles au 01 Février 2017 selon meilleursagents.com

1 Prix immobilier Houilles (78800)

	Prix m2 bas	Prix m2 moyen	Prix m2 haut	Evolution des prix depuis 1 an
Prix m2 appartement Indice de confiance : 5 sur 5	2 843 €	3 791 €	5 687 €	+4,0 %
Prix m2 maison Indice de confiance : 5 sur 5	3 038 €	4 051 €	6 076 €	0,8
Loyer mensuel / m2 Indice de confiance : 5 sur 5	11,7 €	15,6 €	18,8 €	56 %
				Délai de vente moyen 49 jours



Annexe 11 : Grille NODER

Les seuils d'ouverture et de fermeture de classe se calcul à l'échelle de l'école selon le nombre de classes totales de celle-ci :

Ainsi pour les écoles hors ZEP (Zone d'Education Prioritaire), les seuils sont les suivants :

Nombre de classes	Maternelle		Elementaire	
	Fermeture si inf ou égal à	Ouverture si supérieur à	Fermeture si inf ou égal à	Ouverture si supérieur à
1			9	25
2	32	65	50	54
3	64	98	75	81
4	96	130	100	108
5	128	163	125	135
6	160	195	140	165
7	192	228	162	193
8	224	260	189	220
9	256	293	216	248
10	288	325	243	275
11	320	358	270	303
12	352	390	297	330
13			324	358
14			351	385
15			378	413
16			405	440
17			432	468
18			459	495

ECOLES	Nb classes	Effectif minimum	Effectif maximum
Allende	5	128	163
Casanova	5	128	163
Frapié	4	96	130
Julliand	6	160	195
Kergomard	8	224	260
Piaget	6	160	195
Schoelcher	8	224	260
Waterlot	5	128	163
TOTAL	47	1248	1529

ECOLES	Nb classes	Effectif minimum	Effectif maximum
Bréjeat	8	189	220
Buisson	9	216	248
Détraves	15	378	413
Guesde	10	243	275
Réveil matin	15	378	413
Toussaint	11	270	303
Velter	14	351	385
TOTAL	82	2025	2257

Annexe 12 : Article de presse de Rue89Lyon

Par Laurent Burlet publié le 29/08/2016



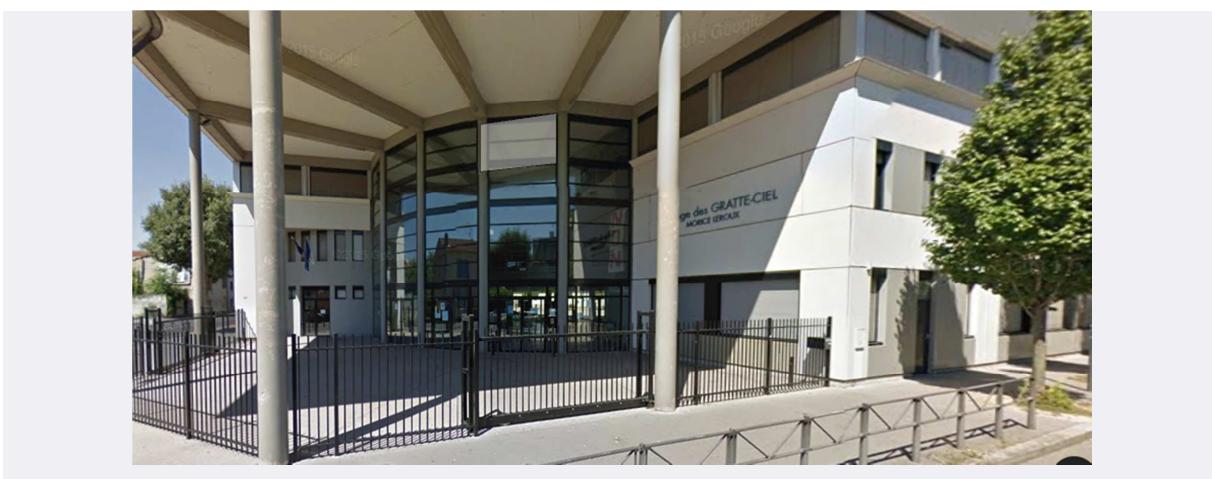
Après Villeurbanne, Lyon crée des écoles "préfiguratrices"

Pour cette rentrée 2016, les mairies de Villeurbanne et de Lyon ouvrent des écoles provisoires constituées d'un assemblage de préfabriqués. Situées au Gratte-Ciel et à Gerland, ces écoles ont été baptisées « préfiguratrices » pour annoncer la construction de futurs groupes scolaires et tenter de couper court à la polémique.

A Villeurbanne, l'ouverture de l'école « préfiguratrice » sur fond de polémique

A Villeurbanne, l'installation d'une école provisoire a été annoncée au printemps 2015 et validée en mars dernier par la municipalité socialiste.

Une école de sept classes érigée dans l'enceinte du collège des Gratte-Ciel, Môrice-Leroux.



L'école provisoire des Gratte-ciel est située dans l'enceinte du collège du quartier. Capture d'écran Google View

Ces préfabriqués vont accueillir des élèves de maternelle et primaire à deux pas du futur groupe scolaire qui doit prendre la suite de ces Algecos. Il portera d'ailleurs le même nom que l'école provisoire, Rosa Parks.

Au printemps, cette annonce officielle d'une école temporaire a fait polémique, malgré l'idée de communicants de la rebaptiser école « préfiguratrice ».

Un collectif de parents d'élèves du quartier ont d'abord considéré que cette école serait nécessairement au rabais, voire « en carton ». Ils l'ont écrit dans un texte publié par Le Progrès.

« Pourquoi, alors que les parents d'élèves demandaient une école depuis plus de dix ans en raison de la surcharge, la mairie a-t-elle ignoré cette demande pour finalement, créer dans l'urgence une école en carton ? Si les Villeurbannais ont pu identifier la surpopulation scolaire, pourquoi n'en a-t-il pas été de même pour l'équipe municipale ? »

Les parents d'élèves dénonçaient le manque d'anticipation de l'actuelle majorité pour faire face à la croissance démographique qui a vu Villeurbanne gagner 6 000 habitants en cinq ans (entre 2008 et 2013). Un argument

ensuite repris par des élus de l'opposition lors du conseil municipal de mars dernier où cette construction provisoire a été votée.

Ces élus pointent également « un gaspillage d'argent public » puisque l'opération nécessite un investissement de 1,5 million d'euros.

L'adjoint PS en charge des questions scolaires, Damien Berthilier, répond dans les colonnes du Progrès que l'école « préfiguratrice » ne manquera pas de moyens :

« Des locaux spacieux, décharge d'enseignement, coordonnateur du périscolaire pour six ou sept classes, etc. (...) Nous aurons un vrai projet pédagogique ».

La Ville de Lyon prend les devants pour rattraper le retard

La Ville de Lyon a-t-elle voulu prévenir la polémique qu'a connue Villeurbanne ?

En amont de la rentrée, vendredi 26 août, les journalistes d'abord puis les familles ensuite étaient invités à visiter l'école provisoire du quartier de Gerland.

Une école également qualifiée de « préfiguratrice ». Elle doit ouvrir ce 1er septembre et abriter trois classes de maternelle et deux classes de primaire.

Située rue Clément Marot, à la lisière de la ZAC des Girondins en chantier, l'école provisoire des Girondins (c'est son nom) est composée de trois modules de préfabriqués formant une maternelle, une école élémentaire et un restaurant scolaire.



L'entrée de l'école provisoire des Girondins. ©LB/Rue89Lyon

Les blocs ont été disposés autour d'une cour et de deux préaux. Pour éviter le côté « baraque de chantier », des arbres en pot ont été disposés sur le bitume et une pelouse synthétique recouvrira le sol des préaux. Le respect de l'environnement n'est évidemment pas le fort de cette école qui se rafraîchit ou se chauffera à la climatisation réversible.



Le double préau de l'école provisoire des Girondins. ©LB/Rue89Lyon

Et à la rentrée suivante, en 2017, cinq classes supplémentaires pourraient être aménagées dans un étage.

A l'intérieur, le mobilier sera celui de l'école définitive qui doit ouvrir à la rentrée 2019. Et dans cette future école, on retrouvera la même équipe pédagogique et les mêmes élèves qui seront transférés à ce moment-là.

Ces élèves auraient été scolarisés dans les écoles du quartier qui commençaient à être surchargées.



L'intérieur d'une des classes de maternelle de l'école provisoire des Girondins. ©LB/Rue89Lyon

Comment anticiper la croissance démographique d'un quartier ?

Construire une école provisoire en préfabriqués relève soit d'un manque d'anticipation dans la planification urbaine, soit de difficultés opérationnelles.

Lyon, comme Villeurbanne, connaît une forte croissance démographique. Le 7ème arrondissement à lui seul a enregistré une augmentation de 8 000 habitants entre 2009 et 2014 (dont 6 000 pour le quartier de Gerland; environ + 25 000 pour Lyon).

A terme, Gerland pourrait compter 40 000 personnes en 2020, dans un quartier en pleine transformation qui voit se multiplier les opérations immobilières.

Dans cette perspective, la collectivité (ici la Métropole de Lyon) envisage la ZAC des Girondins, comme un nouveau « cœur de quartier » (lire notre dossier sur le sujet).

Ce qui explique que cette partie centrale du quartier fasse l'objet d'une opération particulière, sous forme de Zone d'aménagement concertée ou ZAC qui permet à la collectivité de mieux planifier équipements publics et programmes privés.

Et dans le dossier de la ZAC des Girondins déposé en 2013, qui fait suite à la ZAC Bon Lait en face, était programmée une école de 18 classes à l'angle du Boulevard Yves Farge et de la rue Pré Gaudry. Selon l'adjointe PS à l'éducation, Anne Brugnara, cette école (des Girondins donc) devait ouvrir à la rentrée 2016 ou 2017 et permettre d'absorber les enfants des nouveaux arrivants.

Si l'on en croit l'adjointe, la Ville de Lyon aurait donc suffisamment anticipé la forte croissance démographique.

Toujours selon la mairie centrale, c'est l'aménageur de la ZAC, la SERL, qui a été confronté à deux problèmes opérationnels expliquant ce retard :

- la présence d'un squat dans l'immeuble à démolir. Lequel squat avait été maintenu par le préfet de l'époque pour l'hiver 2014/2015
- l'Etat qui a mis du temps à céder ce terrain qui abritait initialement des logements pour les gendarmes.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon a décidé au début de l'année 2015 de créer cette école provisoire des Girondins.

Entre 1 et 2 millions d'euros supplémentaires pour une école en préfabriqués

Le très jeune 7ème arrondissement

Si le 7ème arrondissement de Lyon était une commune indépendante, ce serait la plus jeune commune de la grande région lyonnaise. C'était l'un des enseignements de notre appli « quelle ville est faite pour vous ? ».

Résultat, à Lyon comme à Villeurbanne, les municipalités ont dû réaliser des investissements supplémentaires dans ces écoles provisoires.

Pour les préfabriqués des Girondins, il en coûte 1 million d'euros investi dès l'ouverture. Avec un coût total estimé à 2,1 millions d'ici 2019.

Et la Ville de Lyon va continuer à sortir le carnet de chèques.

Une autre école « préfiguratrice » sera ouverte à la rentrée 2017 dans un autre secteur en tension, le quartier de Vaise (9ème arrondissement). Les préfabriqués seront situés dans le parc Montel.



Vue de la ville de Houilles par une élève de grande section de maternelle.

Retrouvez cette étude en intégralité sur le blog de la FCPE :

<http://fcpehouilles.com/>